

# LA DÉFENSE NATIONALE EN AUVERGNE

**AUTOSAISINE**

Session du 19 octobre 2001

# LES RETOMBÉES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS LIÉES À LA DÉFENSE NATIONALE EN AUVERGNE

## AUTOSAISINE

**sur proposition de la Commission spéciale**

**Président** : Bernard GRANGEON  
**Vice-Président** : Edouard JUILLARD †  
**Rapporteur** : Bertrand MARTIN-LAISNE

# INTRODUCTION

Dans la revue publiée le 1<sup>e</sup> juin 1935, revue hebdomadaire "*Comment faire une Armée de métier*", le Général de Gaulle écrivait :

*"A quelles objections se heurtait vers 1900 le règne naissant du sport ! Combien de gens alors maudissaient l'automobile ! Que de familles eussent cru tout perdu à la pensée que les jeunes filles pourraient, un jour, sortir seules ! Le rappel de ces souvenirs fait à présent sourire l'âge mûr et rire aux éclats la jeunesse.*

*Ainsi, nos générations, élevées dans le culte exclusif de la nation armée, et marquées par une guerre où la qualité disparaissait sous la masse, semblaient, récemment encore, fixées dans leurs conceptions. Il y a quelques années, l'idée seule d'ajouter un instrument professionnel au système des contingents servant à court terme et des foules mobilisées eût provoqué, dans notre pays, un étonnement général ... Que les temps sont changés déjà ! Sans doute, la création d'un corps formé de spécialistes soulève-t-elle encore des objections. Mais l'idée se répand, s'impose. L'armée de métier, sortie du royaume des chimères, est aujourd'hui à l'ère des discussions. "*

L'histoire nous a appris que le Général de Gaulle avait des analyses prophétiques. Il a fallu attendre cependant quelque soixante années pour voir entrer en application et se réaliser cette Armée de métier. Encore faut-il souligner qu'entre-temps la France avait dû subir l'occupation allemande après la défaite de 1940 et devait encore subir les conflits nés de la décolonisation ainsi que les conflits nés des engagements ultérieurs des gouvernements, et notamment la guerre du Golfe, pour que, s'étant aperçu que nous pourrions difficilement réunir 50 000 hommes et les projeter dans une Armée à l'extérieur, le Président nouvellement élu, Jacques Chirac, pris l'initiative de proposer, en 1996, le passage à l'Armée de métier. Après les élections législatives de 1997, le gouvernement en a pris acte et a parachevé la mise en oeuvre de cette Armée de métier.

Le Général de Gaulle, toujours lui, avait, dans ses écrits concernant l'Armée de métier, indiqué

*"mais pour que l'armée de métier vaille la peine qu'on la mette au monde, ce n'est pas tout de lui promettre un personnel choisi. Il faut pouvoir également lui donner un matériel exceptionnel. La philosophie de l'institution consiste dans l'emploi combiné d'engins très perfectionnés par des hommes rompus à leur maniement. "*

Là encore, c'est à ces difficultés que l'Etat s'est trouvé exposé et que la Défense nationale se doit de résoudre.

Rappelons que le budget de la Défense nationale est le deuxième budget de l'Etat après celui de l'Education, avec 190 milliards de francs (29 Md€) rapportés au budget de la Nation qui est 1 600 milliards de francs (244 Md€). Ce budget s'établit donc à 11,88 % des dépenses de l'Etat.

N'oublions cependant jamais que la dette de la France s'élève à 5 000 milliards de francs (762 Md€) et que le remboursement de la dette mobilise à lui seul 240 milliards de francs (37 Md€), alors que les investissements ne dépassent pas 160 milliards de francs (24 Md€).

De plus, en raison du Traité de Maastricht, l'Etat doit réduire l'annuité de sa dette et retrouver un équilibre investissement-emprunt d'ici 2003 ou 2004, puisque l'impasse budgétaire de l'Etat en 2000 était de 180 milliards de francs (27 Md€).

Cela signifie que la progression du budget de l'Etat doit être inférieure à celle de l'inflation. Or, dans ce budget, le fonctionnement représente déjà 90 % des dépenses, les salaires de la fonction publique aux environs de 50 %.

Il faut aussi rappeler que le budget de la Défense nationale est également le premier budget d'investissement, puisqu'il représente 85 milliards de francs (13 Md€) en 2001, soit plus de 50 % du budget d'investissement de l'Etat.

Ainsi, de par la volonté des élus, la Défense est devenue une affaire de professionnels, appliquant par là les recommandations que le Général de Gaulle avaient formulées plus d'un demi siècle auparavant.

La notion de professionnalisme implique un recrutement de gradés et un recrutement d'engagés volontaires de niveau adapté.

A cette notion, il faut immédiatement ajouter que le nombre de chômeurs était monté à plus de trois millions et redescendu à deux millions, faisant apparaître un recrutement de 1 personne sur 10 candidats au niveau des engagés. Ce ratio était de 1 pour 20 auparavant ; le tableau ci-dessous donne l'évolution des effectifs de l'Armée française.

Prévision des effectifs de l'Armée française							
	Officiers	Ss-Off	Milit du rg	Appelés	Engagés	Civils	Total
2000	38 542	205 000	76 000	62 000	11 000	80 000	<b>474 542</b>
2002	38 189	199 000	92 000	0	27 000	83 000	<b>440 000</b>

Soulignons donc que les Armées se sont ainsi transformées d'une manière radicale et ceci en peu de temps, aux environs de quatre ans.

Il ne faut pas isoler l'Armée pour qu'elle reste l'Armée de la République. Outre les propositions de revalorisation des salaires pour les trois Armées et la Gendarmerie, il est nécessaire d'augmenter les liens entre l'Education nationale, les Universités ainsi que le monde économique et la Défense nationale pour pérenniser le lien fondamental entre l'Armée et la Société.

Il est bon de noter que les officiers généraux et les officiers supérieurs, qui avaient un extrême souci du devoir de réserve, discutent et confrontent les opinions des uns et des autres : "la grande muette est ainsi devenue une grande communicatrice".

Cette Armée de métier doit cependant s'insérer non plus dans la seule Nation, mais également au sein d'une entité beaucoup plus large surgie de la nécessité de la construction de l'Europe, après que chacune des Nations de cette Europe ait subi les affres du nationalisme extrême qu'il se soit appelé le fascisme ou le nazisme.

C'est ainsi que depuis des années, une Armée européenne a commencé à être mise en place. Cette force militaire doit être composée d'environ 70 000 personnes avec ses propres moyens d'observation, de commandement et de matériel. Cependant,

cette Armée européenne pose des problèmes d'harmonisation. En effet, chaque pays membre de la Communauté européenne essaye de poursuivre ses recherches et le développement de ses Armées de son côté. Or, il convient au contraire de procéder à une organisation commune et à une rationalisation. Ceci se heurte aux conceptions des différentes politiques de défense qui peuvent être quelquefois divergentes selon les Pays quant à leurs objectifs. Par ailleurs, il est évident qu'il existe des économies à faire sur les programmes. Une cohérence doit être instituée et adoptée pour les matériels. A noter qu'un organisme a été créé, l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), qui permet, au niveau européen, l'acquisition d'armes en commun. Les restructurations et acquisitions qui sont en cours, notamment pour *European aeronautic defence and space company* (EADS) qui regroupe les activités de ses trois partenaires fondateurs : *Aérospatiale Matra SA*, *Construccion aeronàuticas SA* et *DaimlerChrisler aerospace AG*, ont aussi malheureusement des conséquences sur la pérennité du personnel de chaque entreprise. Il n'y a cependant pas d'autre issue que de persévérer dans la recherche-développement en Europe, ce qui permettra de faire face aux besoins exprimés face aux autres blocs mondiaux, institutionnalisés au pas.

La France a donc tout intérêt à être l'un des aiguillons de l'Europe et à mener, dans l'Europe libre et indépendante, une Défense de plus en plus européenne, dépassant les clivages nationaux.

Ces quelques notions de rappel semblaient utiles pour introduire le sujet que cette Commission spéciale du Conseil économique et social régional d'Auvergne a étudié et qui s'intitule : "*Les retombées sociales et économiques liées à la Défense nationale en Auvergne*". Cette autosaisine a pour but de dresser un bilan des apports de l'Armée en Auvergne, depuis la professionnalisation engagée il y a quatre ans. Après une présentation des établissements militaires auvergnats, seront dégagés les craintes et les espoirs suscités par l'Armée dans cette région. L'Avis des socioprofessionnels régionaux clôt cette étude.

# L'APPORT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES ARMÉES EN AUVERGNE

## Partie I - L'apport économique et social des Armées en Auvergne une évolution positive

### A - LA 13ÈME BASE DE SOUTIEN DU MATÉRIEL DE L'ARMÉE DE TERRE

#### I - LA 13ÈME BASE DE SOUTIEN DU MATÉRIEL DE L'ARMÉE DE TERRE PRÉSENTATION

La 13ème Base de soutien du matériel de l'Armée de terre (BSMAT) a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 1999, en remplacement de l'ETAMAT, qui lui-même s'est substitué à l'Établissement de réserve générale du matériel (ERGM). Elle appartient à la Direction centrale du matériel de l'Armée de terre et regroupe trois sites (soit 950 personnes), dont deux en Auvergne :

- la portion centrale de Clermont-Ferrand, qui assure le soutien direct des unités auvergnates et la rénovation de véhicules non militaires (380 personnes dont 280 civils),

- l'établissement de Moulins, dont le rôle est de gérer les approvisionnements et la logistique (360 personnes dont 156 civils),

- l'établissement de Fourchambault (Nièvre), qui réalise les engins du Génie.

Le détachement de Clermont-Ferrand abrite également l'Etat-major de la base, ce qui pose des problèmes puisque les sites sont éloignés les uns des autres. Les Etats-majors sont en sous-effectif et ont des soucis d'approvisionnement. Des postes vacants ne sont pas pourvus.

#### 1 - La 13ème **Base de soutien du matériel de l'Armée de terre à Moulins**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999, une Compagnie de militaires a rejoint l'établissement de Moulins. Il a alors gagné 150 personnes environ. Son rôle est essentiellement l'approvisionnement en pièces de rechange pour l'ensemble de la Métropole, les DOM-TOM et les Théâtres de missions extérieures. Ce travail consiste en la réception des pièces de rechange (neuves ou reconditionnées), le stockage et la distribution. Deux autres établissements ont la même mission, à Guéret (Creuse) et Saint-Florentin (Indre), mais ceux-ci gèrent des stocks pour les matériels anciens et ne devraient pas perdurer.

La gestion de ces stocks de matériel se faisait auparavant "à plat", nécessitant de nombreuses surfaces couvertes. Aujourd'hui, les pièces sont rangées en hauteur, sur un nombre de bâtiments moindre, laissant le site de Saint-Loup pour la création d'une plate-forme logistique civile.

## **2 -La 13<sup>ème</sup> Base de soutien du matériel de l'Armée de terre à Clermont-Ferrand**

La 13<sup>ème</sup> BSMAT a pour missions :

- la rénovation de véhicules à roues (blindés ou non : P4 (jeep) et camionnettes), en partenariat avec des industriels,
- la rénovation de rechanges automobiles (moteurs, boîte de vitesses, ponts, ensembles électriques, etc. sur véhicules anciens (30 ans)),
- la participation à des programmes de valorisation de matériels blindés,
- le soutien technique des matériels du 92<sup>ème</sup> RI et du 28<sup>ème</sup> RT.

L'établissement de Clermont-Ferrand connaît et connaîtra une baisse d'effectifs, passant de 600 personnels civils à l'ERGM à 220 en 2002 et 125 en 2008. Cependant, les personnes touchées ont été le plus souvent reclassées à l'Atelier industriel de l'aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand, ou ailleurs, en fonction d'opportunités personnelles. Il aurait été peut-être plus intéressant de garder le nombre de personnels dans la 13<sup>ème</sup> BSMAT à Clermont-Ferrand et d'augmenter celui de l'AIA... La part des travailleurs handicapés est faible dans la 13<sup>ème</sup> BSMAT, puisque sur 380 personnes, il y a seulement un non-voyant. L'Armée a décidé d'arriver à une proportion de 3 à 5 % d'ici à 2005.

Jusqu'en 2008, la 13<sup>ème</sup> BSMAT à Clermont-Ferrand aura non seulement pour rôle d'entretenir et de restaurer du matériel, mais aussi de transformer des véhicules pour qu'ils soient opérationnels jusqu'en 2015 (augmentation de la vitesse et de la portée des engins). Cent personnes en moins entre 2002 et 2008 sont prévues pour cette activité transitoire. Elles seront progressivement mutées ou partiront à la retraite. Cette date de 2015 correspondra à l'arrivée de nouveaux matériels. Pour l'instant, la BSMAT maintient des véhicules de l'avant blindé (VAB), des canons automoteurs (*155 AUF 1*) et des chars *AMX RC* (ces derniers à Fourchambault).

Trois autres établissements travaillent dans le même domaine et sont complémentaires :

- Fourchambault (Nièvre),
- Gien (Loiret), où sont entretenus les chars Leclerc,
- Neuvy-Pailloux (Indre), où sont fabriqués les camions *GBC 180*.

Il y a eu spécialisation des installations, si bien que Clermont-Ferrand ne traite plus la partie "armement" des véhicules, qui sont déplacés vers d'autres établissements. A noter que la Gendarmerie a son propre système d'entretien de véhicules. D'ailleurs, chaque Armée a une chaîne d'entretien différente, et les matériels ne sont pas les mêmes. Les véhicules blindés de la Gendarmerie sont entretenus à Satory (Yvelines). Cependant, les structures des Armées se modifient pour obtenir une ossature identique et ainsi gérer de la même façon le matériel.

## **II - L'AVENIR DE LA 13<sup>ÈME</sup> BSMAT A CLERMONT-FERRAND**

"L'externalisation" de certaines tâches dans les établissements militaires prête à discussion. En fait, il s'agit de travaux qui gravitent autour de la mission principale et qui n'entraînent pas un appauvrissement des connaissances pour le personnel. Avant, l'Armée était complètement autonome, et les militaires faisaient tout par eux-

même. Or, sur certaines tâches, la formation n'arrivait pas à suivre. Par exemple, sur les équipements électriques. L'Armée a donc décidé d'externaliser certains travaux pour être "à niveau".

Le nombre de personnels civils et d'ouvriers d'Etat dépend de la loi de programmation militaire, ce qui empêche l'Armée de terre d'avoir un message d'avenir après 2008'.

## **B - LE 28ÈME RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS D'ISSOIRE**

Situé à Issoire depuis fin 1998, à la place même de l'ancienne Ecole nationale technique des Sous-officiers d'active (ENTSOA), le 28ème RT est un gros employeur de cette région, car c'est une unité de haute technologie et depuis longtemps professionnalisée. Il compte 870 militaires et 50 civils. Ce changement a été positif, puisqu'il a amené des militaires ayant un pouvoir d'achat supérieur à celui des élèves Sous-officiers. Cela a particulièrement profité à l'immobilier et aux grandes surfaces de la région. C'est un régiment qui, compte tenu de son appartenance aux forces de projection, est appelé à se déplacer fréquemment dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le commandement de la "région Terre Sud-Est". Outre ses missions, sa zone de responsabilité est le quart Sud-Est de la France, son excentration par rapport à cette zone n'est pas un atout pour son maintien à Issoire.

Venant d'Orléans, les militaires ont rencontré des problèmes d'intégration à leur arrivée en Auvergne. Ces problèmes étaient surtout dus à la recherche de logements pour leur famille et à la demande de formation pour leurs enfants. Ceci a fait qu'au début certains ont laissé leur famille dans le Loiret. Les militaires du 28ème RT sont souvent appelés sur des opérations extérieures, comme sur l'ex-Yougoslavie. Dans ce cas, leur solde est doublée, ce qui, au retour, se ressent sur le commerce local.

La haute qualification des personnels de ce régiment est recherchée par les entreprises civiles, qui peuvent se permettre de doubler le salaire proposé par l'Armée.

### **I - LE 28<sup>ÈME</sup> RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS D'ISSOIRE : PRESENTATION**

#### **1 - Historique sommaire et missions**

Le 28ème Régiment de transmissions d'Issoire (RT) fait partie d'un ensemble de cinq régiments dont le Centre de commandement est situé à Lunéville (Meurthe-et-Moselle). Il a changé plusieurs fois de place. Créé à Belfort en 1914, il y est resté jusqu'en 1919. On le retrouve à Montpellier de 1929 à 1940, ensuite à Toulouse entre 1945 et 1946, puis à nouveau à Montpellier de 1946 à 1948. Après une escale à Sète de 1948 à 1951, il se situe en Indochine de 1953 à 1956. Il est reformé à Nice de 1965 à 1969, puis à Orléans de 1979 à 1998. Depuis septembre 1998, il est transféré à la place de l'ENTSOA d'Issoire. Il fait partie des Forces de projection extérieures à la métropole. A noter que ce régiment a récemment repris les moyens et les missions

---

1 -Le projet de loi de programmation militaire 2003-2008 est présenté dans l'annexe n° 2.

du 45ème RT de Montélimar. Ceci lui confère une double compétence : opérationnelle et territoriale sur toute la région Terre Sud-Est (RTSE). Son effectif total, de l'ordre de 2000, en fera le plus gros régiment de l'Armée française.

Les missions du 18ème RT sont au nombre de huit

- commandement de la région Terre Sud-Est,
- sécurité générale en métropole (plans Vigipirate, Orsec, Polmar, *etc.*),
- accords de défense en Afrique,
- souveraineté nationale dans les DOM - TOM,
- opérations extérieures dans le monde,
- entraînement des Etats-majors,
- partenariat au Commandement des Organismes de formation de l'Armée de terre - COFAT (entraînement des stagiaires en école),
- prestations diverses.

Ainsi, durant l'année 2000, le 28ème RT a effectué une quarantaine d'opérations :

- au titre des accords de défense en Afrique : au Cameroun, en Côte d'Ivoire, à Djibouti, au Gabon, au Sahara occidental et au Tchad (24 personnes),
- au titre de la souveraineté nationale dans les DOM - TOM : dans les Antilles, en Guyane, en Nouvelle Calédonie, en Polynésie et à la Réunion (31 personnes),
- au titre des opérations extérieures dans le monde : en Bosnie et au Kosovo (545 personnes),
- au titre des prestations diverses : en Allemagne, en Bulgarie et en Egypte (8 personnes).

Pour exemple, le 28ème RT est parti de décembre 2000 à avril 2001 ("opération trident") avec 34 officiers, 170 gradés et 199 autres militaires à Mitrovica (Kosovo). Lors d'une telle opération extérieure, les militaires reçoivent 2,5 fois leur solde par mois, ce qui correspond à 35 000 F (5 336 €) pour un Capitaine, 21 000 F (3 201 €) pour un Sergent et 17 500 F (2 668 €) pour un soldat. Il n'y a pas d'appelé en opération extérieure, sauf si celui-ci a signé un contrat particulier de quatre mois, cela concerne actuellement deux personnes.

## **2 - Organisation et ressources**

### *a) Une montée en puissance*

Jusqu'en juin 2000, le 28ème RT était composé de huit Compagnies (de Commandement et de logistique ; de base et d'instruction ; 1ère 2ème 3ème 4ème 5ème et 10ème "projetables") implantées sur Issoire.

Depuis juillet 2000, il regroupe toute la région Terre Sud-Est (26 départements), avec trois Compagnies supplémentaires : Draguignan (9ème Compagnie), Lyon (6ème) et Marseille (8ème). L'Etat-major travaille en visioconférence. *Cette région militaire n'englobe pas le département de l'Allier.*

### *b) Les ressources humaines*

Il manque cruellement de médecins militaires. En opérations extérieures, des auxiliaires de santé sont utilisés. L'Armée va être obligée de passer des conventions avec des médecins civils pour régler ces manques.

Sur l'ensemble des sites et au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le 28<sup>ème</sup> RT devrait compter environ 1550 personnes, réparties comme suit

- 80 Officiers d'active,
- 690 Sous-officiers d'active,
- 450 engagés volontaires de l'Armée de terre (EVAT),
- 75 appelés du contingent,
- 150 fonctionnaires de la Défense,
- 50 Ouvriers d'Etat,
- 20 Officiers de réserve,
- 30 Sous-officiers de réserve.

A terme, ce régiment disposera de 267 personnels civils. Les derniers contingents d'appelés sont intégrés : 21 000 dans toute la France en 2001. Des chiffres plus précis sont repris dans le tableau ci-dessous. Les VDAT sont des recrues embauchées dans le même cadre que les "emplois-jeunes". On compte 12 % de femmes en moyenne, 8 % sur Issoire et 15 % sur les autres sites. Il y a quelques engagées. Si cela ne pose pas de problèmes dans le travail, il est nécessaire de les prendre en compte pour l'aménagement des locaux.

<b>Répartition des effectifs par catégorie – 28<sup>ème</sup> Régiment de transmissions – 2001</b>						
	Officiers	Ss-Off et Gradés	EVAT	VDAT	Civils	Total
Région Terre SE	74	674	429	nc	203	<b>1380</b>
<i>Dont Issoire</i>	58	428	351	25	50	<b>912</b>

Le 28<sup>ème</sup> étant un régiment professionnel depuis 1995, il n'y a donc pas de montée en puissance des volontaires. En 2001, ce sont 41 postes qui sont à pourvoir parmi les militaires du rang (10 % de renouvellement par an). Le recrutement se fait localement ou "nationalement". Après 2002, l'embauche pourrait se faire seulement localement. Les engagés seront peut-être plus difficiles à trouver d'ici à quelques années. Au début de la professionnalisation, on choisissait deux dossiers sur sept, aujourd'hui, le rapport est de deux pour trois. Pour les femmes Sous-officiers, avant, on prenait un dossier sur treize, aujourd'hui, ce rapport est d'un sur sept. Les deux-tiers des engagés sont opérationnels dans le métier des transmissions, un tiers est de niveau bac à bac plus deux, le reste a un niveau inférieur. On rappelle que pour entrer dans une école de Sous-officier, il faut avoir, au minimum, le bac. L'objectif est de prendre la moitié des Sous-officiers dans le personnel engagé. Les personnes ayant un "niveau ingénieur" se retrouvent dans les Etats-majors ; ils viennent des grands corps d'Etat et non des Universités.

Après quatre ans, chaque engagé a droit à un an maximum de formation au titre de sa reconversion. Depuis septembre 1998, il y a eu 47 départs, dont 13 personnes qui ont effectué une formation en Auvergne. Cependant, certaines ne font pas appel au service de reconversion. Elles étaient onze dans ce cas en 2000. Il est nécessaire de proposer des contrats de courte durée aux engagés, car l'objectif est de disposer d'une Armée jeune et il est plus facile de se reconvertir à trente-cinq ans que dix ans plus tard. Les anciens engagés, après le 5 janvier 2001, devront cinq années de réserve à l'Armée, avec une mise à niveau obligatoire. Il faut, bien entendu, garder les réserves de l'Armée de terre, auparavant constituées d'anciens appelés.

L'externalisation des activités va s'amplifier. Par exemple, dans la restauration : le 28<sup>ème</sup> RT envoie le tiers de ses cuisiniers en opération extérieure. Lors de l'achat de véhicules "classiques" ou de générateurs électriques, un "soutien constructeur" est de plus en plus prévu.

### c) Le matériel

Le parc technique du 28ème RT est constitué de 75 véhicules légers tactiques, 352 poids lourds, 83 groupes électrogènes et 18 véhicules spécifiques. Celui-ci représente une valeur de 881 MF (134 M€) pour la partie électronique et de 230 MF (35 M€) pour la partie "véhicules". Lors d'opérations extérieures, le matériel reste sur place. Seul le personnel change, par avion.

Le coût annuel de l'entretien est de 4,8 MF (732 k€) pour les véhicules et l'électronique (à parts égales) et de 0,8 MF (122 k€) pour les groupes électrogènes. Sur les 2,4 MF (366 k€) réservés à l'entretien automobile, 0,4 MF (61 k€) est externalisé vers des concessionnaires locaux et sur les 2,4 MF (366 k€) d'entretien informatique, 0,5 MF (76 k€) sont effectués civilement en région.

### **3 - L'infrastructure du 28ème RT**

Le site d'Issoire s'étend sur 55 hectares et comprend 79 bâtiments. L'entretien du casernement est de 2 MF (305 k€) et les énergies représentent un budget de 2,3 MF (351 k€), dont 1,8 MF (274 k€) de gaz et d'électricité et 0,5 MF (76 k€) de charbon (contrat de chauffage).

Le gros avantage de ce site est de concentrer toutes les installations sur un seul endroit : poste de commandement, zone de travail et salles d'instruction, zone technique, piste de conduite, stand de tir, restauration, bâtiments pour cadres célibataires, logements des EVAT, salle de cinéma, stade, gymnases, salle de musculation, etc: 91 Sous-officiers et 240 militaires du rang logent actuellement sur site. La piscine est utilisée par une école et la mairie. D'autres associations et clubs sportifs du Sud d'Issoire peuvent utiliser les installations militaires.

De gros investissements sont prévus. La zone technique sera remaniée à l'automne 2001, pour un budget de 36,5 MF (5,56 M€), et 55 MF (8,38 M€) seront encore à rajouter d'ici 2005. La mise aux normes des logements (plan "Vivien") concerne 92 chambres de deux EVAT célibataires (35 m<sup>2</sup> contre 32 m<sup>2</sup> pour quatre dans les normes) et 91 studios pour les cadres célibataires (35 m<sup>2</sup> contre 18 à 24 m<sup>2</sup> dans les normes). Cela représente un investissement de 7,8 MF (1,2 M€) en 2001 et 29 MF (4,42 M€) en plus à terme (66 logements EVAT et 101 studios cadres supplémentaires). Enfin, l'aménagement des ateliers mobilisera 4,5 MF (686 k€) en 2001.

Sur un budget de fonctionnement du 28ème RT (en 2001) de 12 MF (1,83 M€), 5 MF (762 k€) sont distribués localement. En plus, le service de nettoyage et d'entretien des locaux est en étude afin de l'externaliser, pour une somme de 1 MF (152 k€).

## **II - LE PERSONNEL DU 28<sup>EME</sup> REGIMENT DE TRANSMISSIONS D'ISSOIRE**

### **1 - Les personnels**

Le 28ème RT doit appliquer la réduction du temps de travail à 35 heures pour ses personnels civils (fonctionnaires et ouvriers d'Etat). Un diagnostic des emplois a été fait sur chaque site avant avril 2001. Un accord-cadre est discuté à Paris pour les formations. Les problèmes techniques et de soutien seront traités localement. Sa

mise en place se fera au 1er janvier 2002<sup>2</sup>. La contrepartie de cette réduction du temps de travail sera l'aménagement du temps d'activité (en présence ou en continuité de service).

Il est aujourd'hui plus facile de faire venir les réservistes qui bénéficient des retombées de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. Ceux-ci, dont le nombre doit augmenter, sont rémunérés à la journée en fonction de leur grade.

## **2 - Les familles des personnels**

### **a) Le**

On compte 621 familles dont l'un des deux conjoints travaille au 28ème RT. 421 ont trouvé un logement dans la ville d'Issoire, soit 68 %. Les autres se dispersent autour d'Issoire. On compte 26 familles dans l'agglomération clermontoise. 61 sont en accession à la propriété. Comme environ 1/5ème du régiment change chaque année, il y a un turn-over important. Il reste une trentaine de familles à Orléans, mais à terme, ce chiffre devrait diminuer.

Lors de l'installation du 28ème RT à Issoire, il y a eu une augmentation très importante des loyers, et il était moins cher d'habiter à Clermont-Ferrand. Depuis, des programmes d'hébergement ont été lancés par toutes les municipalités du bassin d'Issoire.

### **b) Les enfants**

Au 21 décembre 2000, on comptait 174 enfants de moins de trois ans, 432 âgés de trois à dix-huit ans et 89 de plus de dix-huit ans. L'arrivée de ces familles a créé des besoins importants sur Issoire. Il faut reconnaître que la préparation de celle-ci a été difficile, car son annonce a été tardive. Il manque, à l'heure actuelle, des crèches. Cette affluence a permis de sauver des classes en milieu rural. Les militaires participent activement à la vie locale.

### **c) Le travail des conjoints**

Lors du déménagement vers Issoire, la plus grande difficulté a été de retrouver un emploi pour les conjoints qui travaillaient sur Orléans. D'ailleurs, c'est ce qui a fait que certaines familles sont restées dans le Loiret. La proximité avec Paris a été vite oubliée et les militaires ont une bonne image de l'Auvergne.

## **III - L'AVENIR DU 28ÈME RÉGIMENT DE TRANSMISSION D'ISSOIRE**

Le 28ème Régiment de transmissions d'Issoire emploie 1 300 personnes, 700 appelés et 40 civils. La faible présence des civils entraîne des incompréhensions avec les militaires, car ces derniers ne seront pas soumis à l'aménagement et la réduction du temps de travail. Lorsque les engagés volontaires de l'Armée de terre (EVAT) partent en opération extérieure (OPEX), il manque de personnels pour assurer les fonctions de maintien des tâches journalières. D'ailleurs, au plan national, il manque 3 000 personnels civils, puisque leur nombre devrait passer de 73 747 en 1996 à 83 023 en 2002, soit une augmentation de 12 %.

---

2 - Selon le quotidien *Le Monde* du 12 juillet 2001, le Ministère de la Défense passera "aux trente-cinq heures" le 1<sup>er</sup> octobre 2001 (Cf. également en annexe n° 1).

En 2002, il y aura un régiment par région de l'Armée de terre (au nombre de quatre). Depuis qu'il a repris la région Terre Sud-Est, le 28ème RT est plutôt excentré. Cependant, même en cas de départ, l'infrastructure d'Issoire sera réutilisée : son principal atout est d'être de bonne qualité, sur un seul site et bien équipée, ce qui limite les charges.

## C -- LE <sup>92ÈME</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE

Le 92ème RI, implanté au coeur même de Clermont-Ferrand, a vu passer de nombreux appelés auvergnats dans ses rangs, il bénéficie ainsi d'une certaine "cote d'amour" dans la région. Il a un effectif de 970 militaires, 170 appelés et 40 civils et est engagé dans le processus de la professionnalisation jusqu'en 2002. Ses effectifs connaîtront une baisse puis une remontée, avec une mutation des savoirs faire. La professionnalisation nécessitera de rénover et construire des bâtiments pour l'accueil des célibataires. Comme ce régiment passe de motorisé à chenillé, le déplacement des éléments se fera par fer. Le fait de passer d'un régiment d'appelés à un régiment professionnalisé entraîne des retombées économiques plus importantes (la solde est 10 fois plus élevée). Le 92ème RI est très opérationnel et est très souvent envoyé hors de France pour des missions extérieures. Les missions à l'extérieur du territoire national sont également bénéfiques pour la région, car la solde est alors 2 à 3 fois plus élevée. Cependant, certaines jeunes recrues ne savent pas gérer cet argent et s'endettent.

### I - L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU 92<sup>ÈME</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE

#### 1 - L'organisation fonctionnelle du 92ème Régiment d'infanterie

Le Poste de Commandement du 92ème Régiment d'infanterie (RI) dirige

- quatre Compagnies mécanisées d'environ 150 personnes chacune,
- une Compagnie d'éclairage et d'appui (CEA),
- une Compagnie antichars (CAC), dont le Chef fonctionnel est à Limoges,
- des Moyens de commandement et de transmissions,
- des Moyens logistiques,
- une 5ème Compagnie, unité de réserve des régiments professionnels (URRP).

Le Chef de Corps est entouré de plusieurs personnes

- le Commandant en second,
- le Chef des opérations et de l'instruction,
- le Directeur des ressources humaines,
- un Médecin-chef,
- une Assistante sociale,
- un pool Communication (interne et externe),
- un système d'information et de contrôle de gestion,
- les ressources matérielles (logistique, infrastructure, administration et finances).

A noter que les médecins font là encore cruellement défaut. Au 92ème RI, ils sont trois, accompagnés d'un dentiste appelé. L'Armée sera obligée, dans quelques temps, de passer des conventions ou des contrats spécifiques avec des médecins civils.

## 2 - L'implantation du 92ème RI

Le 92ème RI est d'abord présent par le Quartier Desaix à Clermont-Ferrand, à côté de la Cité administrative. Cette implantation couvre 71 731 m<sup>2</sup>. Le Quartier Lieutenant Colonel de la Blanchardière, au Nord-Est, se déploie sur 69 060 m<sup>2</sup>.

Ce régiment a également trois camps

- celui de Bourg-Lastic, de 14 586 m<sup>2</sup>,
- celui de la Fontaine-du-Berger, de 5 767 m<sup>2</sup>,
- celui de montagne de Chamrousse, 1 856 m<sup>2</sup>.

Soit un total de 163 000 m<sup>2</sup> de surface bâtie.

## 3 - Les matériels

Le 92ème RI devient mécanisé chenillé, et donc on assiste à une évolution du parc de véhicules blindés (Cf. tableau ci-dessous). L'effectif total passera de 112 en 1998 à 119 en 2002.

Evolution du parc du 92 <sup>ème</sup> RI			
	Véhicule de l'avant blindé	Véhicule blindé léger	Char AMX
1998	98	0	21
1999	51	0	71
2002	43	32	69

## II - LA COMMUNAUTE HUMAINE DU 92ÈME REGIMENT D'INFANTERIE

### 1 - Les effectifs et leur évolution

Il y a environ 1 200 personnes au 92ème RI, qui se répartiront à terme ainsi

- 59 Officiers, soit 5 %,
- 301 Sous-officiers, soit 23 %, dont une dizaine de femmes,
- 878 Militaires du rang, soit 69 %, dont environ quarante femmes,
- 33 Civils, soit 3 %, dont une vingtaine de femmes (la majorité).

Evolution des effectifs sous contrat du 92 <sup>ème</sup> RI					
	Officiers	Sous-off	Milit du rang	Civils	Total
1999	60	270	340	37	<b>707</b>
2000	61	292	560	45	<b>958</b>
2001	62	300	720	45	<b>1 127</b>
2002	63	309	830	35	<b>1 237</b>

Cette composition appelle deux remarques. La première, c'est que l'on assiste à une sorte de "civilisation" de l'Armée, afin d'avoir un personnel pérenne à certains postes. La deuxième, c'est qu'il est souhaitable de féminiser l'Armée de terre. Globalement, le recrutement féminin est meilleur que celui masculin, mais il est bien moins disponible. Les femmes peuvent tenir tous les postes, mais ne peuvent être en confrontation directe avec l'adversaire.

En même temps que l'on assiste au recrutement d'engagés, le nombre d'appelés baisse. Aujourd'hui, il manque une centaine d'appelés.

<b>Professionalisation du 92<sup>ème</sup> RI</b>			
	<b>Appelés</b>	<b>Engagés</b>	<b>Total</b>
1992	1 050	250	<b>1 300</b>
1999	639	568	<b>1 207</b>
2000	370	867	<b>1 237</b>
2002	0	1200	<b>1 200</b>

Bien entendu, le recrutement pose des problèmes, puisque l'Armée entre dans un secteur hautement concurrentiel. Cependant et jusqu'à maintenant, sur quinze personnes se renseignant sur les possibilités offertes par l'Armée, treize se présentaient au Centre de recrutement et une sera finalement prise. Le centre de sélection et d'orientation vérifie son aptitude physique et mentale (par des tests psychotechniques classiques et non psychologiques) puis procède à un entretien. Pour le moment, et avec une campagne de promotion nationale importante, l'Armée tient globalement ses objectifs de recrutement par rapport au rythme des départs (6 à 8 000 départs par an). On espère qu'en moyenne les engagés vont y rester huit ans. Sur dix personnes se tournant vers l'Armée, huit le font pour des raisons économiques, voire alimentaires. Il est nécessaire que l'Armée plaise aux jeunes et ait souci de les garder. Ceux-ci ont également besoin de reconnaissance. Le jeune engagé, durant les six premiers mois (période renouvelable une fois), peut partir du jour au lendemain.

## **2 - L'utilisation du 92<sup>ème</sup> RI**

La première Compagnie Biméca a été utilisée jusqu'en janvier 2001. Le régiment a été mobilisé pour les plans POLMAR en janvier et VIGIPIRATE en février et en septembre 2001. Enfin, il participera à des opérations en Corse en novembre. La moitié de ce régiment part également en mission au Kosovo périodiquement, sans compter d'autres missions particulières. En moyenne, les EVAT partent quatre mois sur seize.

## **III - L'IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU 92<sup>ÈME</sup> REGIMENT D'INFANTERIE**

### **1 - Le personnel**

Alors que le nombre de couples en 1999 est égal à celui des célibataires (272 contre 271), il lui sera inférieur en 2002 : 505 contre 695. Cependant, les EVAT vont s'installer pour plusieurs années dans la région et vont quitter progressivement l'enceinte du régiment pour se trouver un logement à l'extérieur, de type F1-F2. Ce changement ne leur posera pas de problème s'ils sont en couple et que leur conjoint travaille. Il est à noter que les services sociaux traitent de plus en plus de dossiers de surendettement. Certains se mettent à plusieurs pour louer un appartement. Le 92<sup>ème</sup> RI gère 59 appartements et va construire vingt logements supplémentaires, au cœur de la cité. Le 92<sup>ème</sup> RI s'est lancé dans une restructuration de certains de ses bâtiments (plan Vivien) pour un meilleur accueil des EVAT.

En 1999, ils étaient le tiers à vivre dans l'enceinte du régiment, 53 % à louer un logement et 14 % à en être propriétaire. La localisation de ces logements est d'abord la commune de Clermont-Ferrand (57 %), mais 12 % vivent en périphérie, 19 dans un rayon de 10 à 20 km, 8 % de 20 à 30 km et 4 % au-delà.

Si, en 1999, on comptait 500 enfants de militaires du 92ème RI, les projections en 2002 font état de 850 enfants, soit 34 classes. Cela ne sera pas sans induire des problèmes pour les collectivités locales (demandes de crèches, d'écoles, etc.) mais aussi dans la recherche de logements assez grands, de type F3-F4 (200 en 2002). On rappelle que tous les appelés ou presque logeaient au 92ème RI.

## 2 - La structure

### a) Les crédits d'infrastructure

En 2000, ce sont plus de 29 MF (4,5 M€) qui seront investis et redistribués aux entreprises de la région (Cf. tableau ci-dessous)

<b>Crédits d'infrastructure du 92<sup>ème</sup> RI</b> <i>(pris sur le budget de fonctionnement du Corps)</i>		
	<b>F</b>	<b>€</b>
Entretien locatif	965 820	147 238
Entretien propriétaire	1 645 000	250 779
Travaux d'amélioration	2 097 000	319 686
<b>Sous-total</b>	<b>4 707 820</b>	<b>717 703</b>
Crédits génie 2000	24 694 000	3 764 576
<b>TOTAL</b>	<b>29 401 820</b>	<b>4 482 279</b>

En 2001, ce sont 30 MF (4,6 M€) qui seront investis dans le cadre du plan Vivien.

### b) La sous-traitance

Comme le nombre d'appelés diminue, le 92ème RI est obligé de sous-traiter des tâches qui ne sont pas au coeur de sa mission. On peut ainsi relever

<b>Sous-traitance du 92<sup>ème</sup> RI</b>		
	<b>F</b>	<b>€</b>
Espaces verts	150 000	22 867
Blanchisserie	200 000	30 490
Ordures ménagères	360 000	54 882
Outillage - réparations	330 000	50 308
Formations sécurité	90 000	13 720
<b>TOTAL</b>	<b>1 130 000</b>	<b>172 267</b>

Sur les 8 MF (1,2 M€) réservés à l'alimentation, l'achat de 1 724 000 F (262,8 k€) se fait dans le commerce local.

### c) Les soldes

Le volume mensuel des soldes en 2000 s'élevait à 8 MF (1,2 M€). En 2002, ce sont 10 MF (1,5 M€) qui seront mensuellement versés aux militaires, soit 120 MF (18,3 M€) par an. La plus grande partie est redistribuée dans le commerce local.

### 3 - L'impact financier total du 92ème Régiment d'infanterie

Au total, l'impact financier total du 92ème RI sur la région de Clermont-Ferrand peut être évalué à 150 MF (22,9 M€) par an, sans compter celui sur l'emploi et l'Education nationale. On rappelle que l'Armée de terre, sur le plan national, va embaucher 12 000 personnes par an.

## D -- L'ATELIER INDUSTRIEL AÉRONAUTIQUE

L'Atelier industriel de l'aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand compte 1 300 personnels dont une cinquantaine de militaires. Cet établissement appartient à la Délégation générale pour l'armement (DGA) et plus particulièrement au Service de la maintenance aéronautique (SMA). Il n'appartient pas à l'Armée de l'air. Les militaires qui y sont affectés ne sont pas des soldats, ils sont quasiment tous issus des écoles techniques de l'armement et ont, au minimum, un diplôme d'ingénieur. Cet établissement a pour mission le soutien des cellules de certains avions et la rénovation de rechanges et d'équipements particuliers.

### 1 - LE SERVICE DE LA MAINTENANCE AERONAUTIQUE

#### 1 - La maintenance aéronautique en France

La maintenance aéronautique en France représente un chiffre d'environ 10 MdF - 1,52 Md€ - et emploie 15 000 personnes.

On compte parmi les industriels *Air France industrie, SNECMA Services, SOGERMA, Turboméca* et divers équipementiers. Pour sa part, le Ministère de la Défense regroupe le Service de la maintenance aéronautique (SMA) et les ateliers de réparation de l'Armée de l'air et de l'aéronautique navale.

Le tableau suivant donne la répartition des activités militaires dans trois grands champs d'intervention :

Répartition des activités militaires		
	Service de la maintenance aéronautique	Industrie
Cellules d'avions	40 %	60 %
Moteurs	60 %	40 %
Équipements	20 %	80 %

#### 2 - Le Service de la maintenance aéronautique

##### a) Le décret de création

Le décret n° 97-35 du 17 janvier crée le SMA, dernière activité à caractère industriel de la Délégation générale pour l'armement (DGA). Le SMA conserve une administration légère à Paris (38 personnes) et regroupe trois établissements de même vocation, les Ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) de

- Bordeaux (Gironde, 1 136 personnes),
- Clermont-Ferrand (1 270 personnes),
- Cuers-Pierrefeu (Var, 1 001 personnes).

Les AIA sont soumis à un compte de commerce d'exploitation industrielle, qui ne comprend ni perte, ni bénéfice. Le client ne paie pas la TVA sur les activités de l'AIA, mais ne peut bien évidemment pas récupérer cette TVA à l'exportation. En fait, comme l'AIA achète une partie des pièces à des entreprises privées, le surplus dû à la TVA est de l'ordre de 8 à 9 %.

#### *b) Les orientations et missions*

Le SMA se positionne sur trois domaines : la maintenance, la rénovation et les équipements de l'aéronautique militaire. L'Armée française représente son client essentiel et privilégié. Pour augmenter sa compétitivité, il se positionne sur les programmes que la France développe en coopération européenne et sur les avions français à l'exportation. Enfin, le SMA a pour objectif d'assurer une alternative d'expertise technique et de nouer des partenariats.

Les missions du SMA sont de quatre ordres :

- assurer la pérennité du soutien des matériels,
- offrir une alternative à la réalisation de certains travaux dans l'industrie,
- étudier et proposer des prestations de "maintien en condition opérationnelle" (MCO),
- répondre aux missions de l'Etat (expertise, conseil en réparation, témoin de résultats (prix et délais), études et propositions d'évolution des cycles de maintenance, étude et mise en oeuvre de nouvelles méthodes de maintenance).

#### *c) Quelques chiffres clefs*

Chaque AIA représente à peu près un tiers du chiffre d'affaires du SMA (en 1998, 1,6 MdF - 244 M€). Son client principal est l'Armée de l'air (54 %), puis la marine (32 %) et les activités hors Etat (8 %). Le reste se partage entre l'Armée de terre et les autres clients étatiques.

C'est la maintenance des "cellules" (la "caisse" de l'avion) qui représente la part la plus importante du chiffre d'affaires, avec 40 %. Suivent les "rechanges" (20 %), les équipements (17 %) et les moteurs (15 %).

73 % du personnel du SMA a un statut d'ouvrier, 5 % est au niveau III (ouvriers d'encadrement), 13 % au niveau II (techniciens) et le restant au niveau I (ingénieurs).

### **3 - Les activités des AIA**

Chaque AIA est spécialisé dans un domaine particulier de maintenance, sur une série d'engins.

#### *a) L'AIA de Bordeaux*

L'AIA de Bordeaux effectue la maintenance de tous les moteurs. Il s'agit

- des turboréacteurs (*Atar, Adour, M53, Larzac et M88*),
- des turbomoteurs (*GEM, Artouste et Astazou*),
- des turbopropulseurs (*T56*),
- des unités auxiliaires de puissance.

Remarque : le cycle de révision d'un moteur est complètement différent de celui des autres équipements d'un avion.

### b) L'AIA de Clermont-Ferrand

L'AIA de Clermont-Ferrand réalise la maintenance de certaines cellules d'appareils :

- chasseurs (*Mirage FI, Mirage 2000, Mirage 111 et Alphajet*),
- transport (*Transat/ C 160*),
- hélicoptères (*Gazelle*).

### c) L'AIA de Cuers-Pierre feu

Comme celui de Clermont-Ferrand, l'AIA de Cuers-Pierre feu assure la maintenance de cellules, mais d'autres appareils

- chasseurs (*Super étendard*),
- patrouille maritime (*Atlantique II*),
- hélicoptères (*Lynx*),
- autres (*Hawkeye E2C et Tucano*).

## **II - L'AIA DE CLERMONT-FERRAND**

### **1 - Historique**

En 1934, l'Armée de l'air décide de créer cinq établissements régionaux (Alger, Bordeaux, Casablanca, Limoges et Toulouse) pour assurer la maintenance industrielle de ses aéronefs. Celui de Clermont-Ferrand a été ouvert en 1939 et devient AIA en 1942. Comme il assurait alors la révision des moteurs BMW sous la direction de l'occupant, il fut de nombreuses fois bombardé. Son effectif était à son apogée : 1 600 personnes.

Au **lendemain** de la guerre, il est reconstruit et participe au redressement de la France en assurant la production de bidons de lait, jambes orthopédiques, autorails, etc. Ses effectifs sont alors au plus bas (900 personnes). Ce n'est que vers 1948-1950 qu'il reprend une activité aéronautique. En 1964, les équipes des AIA d'Afrique du Nord gonflent son effectif (1 350 personnes) et en 1984-1985, il atteint le nombre de 1 500.

### **2 - Implantation et moyens**

L'AIA de Clermont-Ferrand dispose de 70 hectares de terrains et une surface couverte de 157 000 m<sup>2</sup>. Situé à proximité immédiate de l'aéroport de Clermont-Ferrand - Auvergne, il en utilise la piste d'envol. Il a en effet passé un accord avec la CCI de Clermont-Ferrand / Issoire avec, comme contrepartie, la gestion de la sécurité en commun.

Les immobilisations brutes réévaluées de l'AIA atteignent 1 581 MF - 241 M€- et les immobilisations nettes 326 MF - 49,7 M€.

Sur les 1 211 personnes de l'activité de production (au 31 décembre 2000), on comptait

- 678 ouvriers (56 %),
- 264 ouvriers d'encadrement (22 %),
- 175 techniciens (14 %),
- 94 ingénieurs (8 %).

Sur un total de 1 307 personnes, 96 (7 % de l'effectif total) étaient affectées au service administratif.

### 3 - Activité

Sur 1 155 128 heures productives réalisées en 2000, 57 % sont affectées aux aéronefs et radars, 19 % aux équipements et 11 % aux chantiers. Sur la part réservée aux aéronefs, c'est la maintenance des *Transall C160* qui a pris le plus de temps (44 %), suivie par celle des *Mirage 2000* (26 %) et des *Alphajet* (13 %).

Le département "équipements et systèmes" de l'AIA prend en compte tout l'aéronef, sauf son armement, son moteur et les contre-mesures. Il concerne donc l'hydraulique et les commandes de vol ; l'oxygène et le carburant ; les instruments de bord ; l'électronique ; la génération et la distribution électrique ; la gyroskopie et les systèmes inertiels ; la visionique radio/radar et enfin les équipements mécaniques.

La vérification des équipements peut se faire soit parallèlement à la maintenance de l'avion, soit sur des éléments envoyés par les forces armées (8 000 par an en maintenance majeure).

L'AIA propose et conduit des études et réalisations de rénovation, de transformation et de chantiers spéciaux sur les aéronefs. Par exemple, il a adapté des avions pour de nouvelles missions (*Mirage 4P*, *Mirage F1CT*, *Transall*, etc.), transformé d'autres en avions d'entraînement ou en avions spéciaux (avions banc d'essai, *Philatec*, *Puma PC Volant*, etc.).

Les activités de soutien concernent la définition de réparation ; le nettoyage, le décapage et la peinture ; la réparation et la fabrication des suréléments de structure ; le contrôle non destructif ; le traitement de surface et enfin la fabrication et la réparation du câblage.

Les *Transall* sont des avions qui arrivent en fin de carrière (ils sont de 1968) et donc dès 2004-2005, on assistera à une baisse du plan de charge de l'AIA clermontois. Il faut donc que son remplaçant, l'*A400M*, soit maintenu par l'AIA. Aujourd'hui, rien n'est décidé par le Ministère. Le même schéma doit s'appliquer pour le Rafale, remplaçant des *Mirage*. Il est évident que, de plus en plus, les aéronefs seront les mêmes dans l'ensemble de l'Union européenne. Des instances européennes, comme l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), définissent les besoins de chaque pays en nouveaux engins : *Tigre*, *NH90*, *A400M* par exemple.

Comme il a une comptabilité analytique, l'AIA facture toujours ses prestations à ses clients, qu'ils soient publics ou privés. C'est ce qui lui a permis d'effectuer la maintenance d'aéronefs français appartenant à des Armées étrangères (Brésil, Grèce, Jordanie et Pakistan). Cependant, cette maintenance est limitée à 15 %, car il est nécessaire pour l'AIA de passer ces contrats de maintenance via une société écran (*Dassault*, *Sogéma*, *Sagem*) qui fournit les pièces de rechange. Pourtant, le marché est énorme, puisque par exemple 1 500 *Mirage 111* ont été vendus à l'exportation. 80 personnes travaillent sur ces engins n'appartenant pas à l'aviation française. Cela prouve également que l'AIA de Clermont-Ferrand pratique des prix et un coût horaire compétitifs sur le marché mondial. En plus, la marge bénéficiaire enregistrée par l'établissement lui permet de baisser ses coûts pour la maintenance nationale. Lorsque l'AIA passe des contrats de maintenance avec des Sociétés privées sous-traitantes, il serait nécessaire qu'il oblige celles-ci à avoir une charte de qualité vis-à-vis de leurs personnels.

### III - L'IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'AIA DE CLERMONT-FERRAND DANS LA REGION EN 2000

#### 1 - La structure

##### a) Impact économique

En 2000, ce sont 321 MF - 49 M€- qui ont été redistribués sur la région, soit la moitié du chiffre d'affaires (Cf. tableau ci-dessous).

Impact de l'AIA de Clermont-Ferrand dans l'économie régionale en 2000		
	MF	M€
Salaires et traitements	226	34
Impôts et taxes	25	4
Sous-traitance	24	4
Achats et prestations	11	2
Prestations de soutien	35	5
<b>TOTAL</b>	<b>321</b>	<b>49</b>

La taxe professionnelle bénéficie surtout à la commune d'Aulnat et, dans une plus petite mesure, à celles de Lempdes et Clermont-Ferrand.

##### b) La sous-traitance

L'AIA fait appel à la sous-traitance sur appels d'offres d'une durée de trois ans. Bien souvent, les salariés qui effectuaient auparavant le travail sont repris par la société mieux disante choisie. Sur les seize premières entreprises sollicitées en 2000 par l'AIA pour de la sous-traitance ou de la fourniture (hors rechanges aéronautiques), cinq seulement n'avaient pas leur siège social en Auvergne (\*), même si, dans la plupart des cas, le travail était local. Il s'agit de (chiffre d'affaires compris entre 15 et 1,5 MF-2,3 et 0,23 M€) :

- La peinture aéronautique ,
- Auvergne aéronautique,
- Mainco \*,  
Auvergne industrie,
- Renosol Sud-Est,
- ACTIS \*,
- SPIE Trindel,
- ACB pressure systems ,
- Issoire aviation,
- SECOMETAL,
- ABICOM informatique,
- EDPS Auvergne,
- MECAERO \*,
- Etablissements Bourgoignon,
- TCM,
- Neyrial informatique.

Cette sous-traitance concerne d'abord des travaux de chaudronnerie (34,5 %), des équipements (28,2 %) et de la mécanique (24,1 %). Elle permet à l'AIA d'écarter les périodes de forte commande. En cela, elle représente une variable d'ajustement. Son coût est comparable à celui de l'AIA.

## 2 - Le personnel

De 1990 à 1998, l'effectif de l'AIA de Clermont-Ferrand est passé de 1 500 personnes à 1269, suite à des mesures d'incitation au départ. Il est remonté progressivement à 1 304 en 2000, mais devrait connaître une faible érosion les prochaines années. Il s'ensuit un vieillissement du personnel de l'Atelier, passant de 38 à 42 ans.

Les embauches sont excessivement contingentées et, par exemple, celles des six jeunes sortant du Lycée Roger Claustre ont fait l'objet d'une autorisation exceptionnelle de la part du Cabinet du Premier ministre. Les mouvements en personnel ont connu un solde de + 12 en 2000 ; il sera de - 12 en 2001. La loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail n'a pas encore été appliquée à l'AIA.

Il y a un faible taux de personnel handicapé dans l'AIA de Clermont-Ferrand, même si certaines entreprises sous-traitantes font appel à cette catégorie de personnel.

# E LA LÉGION DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE D'AUVERGNE

## I - LA LÉGION DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE D'AUVERGNE PRÉSENTATION

### 1 - Historique

La 13<sup>ème</sup> légion devient en 1943 la légion de gendarmerie d'Auvergne en cédant le département de la Loire à la légion du Lyonnais. La légion de gendarmerie départementale d'Auvergne est née le 1<sup>er</sup> septembre 1991 lors de la réorganisation des Armées dans le cadre du plan "Armées 2000". Elle relève de la Circonscription de Gendarmerie de Lyon, qui groupe les Régions administratives d'Auvergne et de Rhône-Alpes.

La gendarmerie mobile est implantée dans la zone Nord de Clermont-Ferrand, vers le quartier Croix-de-Neyrat. Son effectif est de 380 militaires et 40 civils. Son escadron est appelé à se déplacer très régulièrement pour des missions de maintien de l'ordre sur le territoire national, en métropole ou dans les DOM-TOM.

### 2 - Répartition territoriale

La légion de gendarmerie départementale d'Auvergne compte des unités territoriales, des unités spécialisées en police judiciaire, des unités spécialisées en police de la circulation routière et d'autres unités spécialisées.

#### a) Les unités territoriales

Les unités territoriales sont réparties de la manière suivante

- quatre groupements de gendarmerie départementale correspondant aux quatre départements commandés par des colonels ou lieutenants-colonels ;

- quinze compagnies correspondant aux arrondissements, à l'exception de la compagnie de La Bourboule, créée en 1985 autour du massif du Sancy et des Mont-Dore, avec à leur tête des chefs d'escadron ou des capitaines ;
- 156 brigades territoriales, dont 35 situées en zones de montagne, à l'effectif de 6 à 22 militaires et commandés par un gradé ;
- huit pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) : deux à Clermont-Ferrand, un à Moulins, un à Vichy, un à Aurillac, un au Puy-en-Velay, un à Yssingeaux et un à Riom qui renforcent les brigades territoriales pour les interventions et la surveillance générale.

#### **b) Les unités spécialisées en police judiciaire**

Les unités spécialisées en police judiciaire sont organisées en :

- une section de recherches à Clermont-Ferrand traitant les affaires majeures de criminalité et de grande délinquance sur toute l'Auvergne ;
- des unités de recherches (onze brigades à Clermont-Ferrand, Riom, Moulins, Vichy, Montluçon, Aurillac, Le Puy-en-Velay, Issoire, Brioude, Yssingeaux et Saint-Flour) qui prennent en compte les affaires judiciaires importantes sur leur département ou leur arrondissement d'implantation ;
- quatre brigades départementales de renseignements judiciaires, une par chef-lieu de département, chargées de centraliser, orienter, diffuser et exploiter les documents judiciaires.

#### **c) Les unités spécialisées en police de la circulation routière**

Les unités spécialisées en police de la circulation routière comprennent un escadron départemental de sécurité routière dans chaque groupement, pour la surveillance et l'intervention sur les autoroutes et autres voies de circulation. Chaque escadron départemental est composé :

- dans le Puy-de-Dôme, de deux brigades motorisées (Clermont-Ferrand et Thiers), deux pelotons d'autoroute (Thiers et Riom) et une brigade motorisée autoroutière (Issoire) ;
- dans l'Allier, de trois brigades motorisées (Moulins, Montluçon et Vichy) et deux pelotons d'autoroute (Montmarault et Vallon-en-Sully) ;
- dans le Cantal, de deux brigades motorisées (Aurillac et Mauriac) et une brigade motorisée autoroutière (Saint-Flour) ;
- dans la Haute-Loire, de trois brigades motorisées (Le Puy-en-Velay, Brioude et Yssingeaux).

Les brigades motorisées autoroutières d'Issoire et de Saint-Flour assurent la surveillance exclusive de l'autoroute A75. La brigade motorisée de Clermont-Ferrand assure, dans sa circonscription, la surveillance de l'autoroute A75 et des autres voies de circulation.

#### **d) Les autres unités spécialisées**

Les autres unités spécialisées se composent de :

- deux pelotons de gendarmerie de montagne (Le Mont-Dore et Murat) et un PSIG-Montagne (Super-Besse) qui assurent la surveillance et l'intervention en montagne ;
- dix équipes cynophiles dont huit sont spécialisées en pistage / défense (et une possède la spécialité recherche en avalanche à Saint-Flour) et deux spécialisées en stupéfiants/ défense (Yssingeaux et Issoire).

### 3 - Ressources humaines

Au le janvier 2000, la légion de gendarmerie départementale d'Auvergne compte 2 109 personnes, réparties comme suit

- 59 Officiers (dont deux volontaires),
- 1 586 Sous-officiers,
- 196 gendarmes adjoints,
- 197 gendarmes auxiliaires,
- 45 militaires du corps de soutien,
- 26 personnels civils.

A ces chiffres, il est nécessaire d'ajouter les Escadrons mobiles de gendarmerie d'Aurillac, Clermont-Ferrand et Moulins, composés de 110 personnes chacun et dépendant de Lyon. Les 340 personnes formant ces Escadrons en Auvergne représentent environ 220 familles.

## II - LES SERVICES DE LA GENDARMERIE EN AUVERGNE'

Le service public de la Gendarmerie est très présent sur le territoire français, mais il faut savoir que l'effectif minimum théorique est de six gendarmes (tous grades confondus) dans une brigade ; cela a donc des conséquences sur le maintien de petites unités qui frôlent ou n'atteignent pas ce seuil. Les effectifs vont de 22 gendarmes (tous grades confondus) dans la brigade la mieux dotée du département du Puy-de-Dôme (Cournon-d'Auvergne) alors qu'il n'y a que quatre gendarmes dans la brigade de Giat - Sainte-Urcize. Cette apparente inégalité de traitement doit bien sûr être évaluée en fonction du volume des missions et des interventions de chaque unité.

Toutefois, si les impératifs de service conduisent à devoir réviser les implantations pour cause de sous-effectif, les éventuels redéploiements ne sont pas facilement acceptés par les élus et les habitants des communes et des cantons qui risquent de perdre leur brigade de gendarmerie'. Au-delà des légitimes préoccupations de sécurité qui sont évoquées à cette occasion, le débat englobe des éléments moins directement rattachés à cette notion : la présence des gendarmes et de leurs familles apporte un complément non négligeable au commerce local et aux effectifs des écoles. C'est ainsi au moins autant grâce aux effets induits de la présence des forces de gendarmerie que les populations font montre de leur attachement à leur brigade. Et, sans pour autant céder à une symbolique par trop simpliste, la disparition d'une brigade en milieu rural marque un déclin que certains habitants vivent comme irréversible. Cet aspect se retrouve d'ailleurs à des degrés divers dans la problématique du redéploiement d'autres lieux de services publics (perception, bureau de poste, école primaire, ...).

Cependant, quelques concentrations en des points stratégiques du territoire auvergnat permettraient non seulement d'accroître la qualité du service rendu aux populations, mais également l'efficacité et les conditions de travail des gendarmes

---

3 - Ce paragraphe est issu de l'autosaisine du CESR d'Auvergne sur "*Les services publics en Auvergne*", février 2001, pp. 43 et 44.

4 - La ratio habituel veut qu'il y ait 1 gendarme pour 1000 habitants. En Auvergne, 97 % du territoire et 67 % de la population sont en zone de compétence gendarmerie (le reste étant en zone de compétence police). Pour la France entière, ces proportions sont de 95 % du territoire contenant 50 % de la population totale.

affectés dans de petites casernes. En effet, un effectif trop réduit ne permet pas, en comptant les nécessaires congés ou récupérations, de faire correctement fonctionner la brigade. Dans de tels cas, les astreintes se multiplient et, de manière conjointe, les insatisfactions des personnels augmentent.

Il faut noter que la fin du service national va entraîner, en 2002, la perte de 12 000 gendarmes auxiliaires ; les opérations de "basculement" sont déjà entamées et devraient permettre l'embauche, en remplacement, d'emplois-jeunes qui serviront pendant cinq ans. Une formation de trois mois est prévue dans une école (Montargis, Châteaulin ou Tulle) pour ces "gendarmes adjoints" qui auront, à la différence des actuels gendarmes auxiliaires, la qualité "d'adjoint de police judiciaire". Un certain nombre d'activités (secrétariat, garage, ...) est aujourd'hui assuré par des personnels du corps de soutien qui ne sont pas des gendarmes.

## F -- LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES

La restructuration des Armées ne modifie pas sensiblement la carte militaire de la région d'Auvergne. La gendarmerie ne connaît pas de diminution d'effectifs.

### 1 Les départements de la Haute-Loire et du Cantal

La Haute-Loire et le Cantal demeurent ce qu'il est convenu d'appeler des "déserts militaires", avec la seule présence d'un Délégué militaire départemental. En fait, avant 1914, l'Armée était présente uniformément sur tout le territoire. La "grande guerre" a montré qu'il valait mieux concentrer ses troupes à des points stratégiques, d'où abandon de certains autres.

La Délégation militaire départementale de Haute-Loire compte environ 6 personnes, toutes catégories confondues.

La Délégation militaire départementale du Cantal représente environ 10 personnes, toutes catégories confondues.

### 2 - Le département de l'Allier

En plus du détachement de la 13<sup>ème</sup> Base de soutien du matériel de l'Armée de terre (BSMAT) de Clermont-Ferrand, l'Allier conserve la Base aérienne 297 et l'entrepôt de l'Armée de l'air à Varennes-sur-Allier (156 civils et 234 militaires au 1<sup>er</sup> octobre 2001), qui sont devenus un détachement de la base de Lyon-Mont-Verdun depuis le 1<sup>er</sup> juillet, mais ceci ne change rien à son volume. Le Commandant de ce détachement occupe, en outre, les fonctions de Délégué militaire départemental. Un de ses adjoints est basé à Moulins pour assurer une présence permanente à proximité du préfet. La base aérienne de Varennes-sur-Allier a un avenir incertain. L'Armée de l'air va en effet subir, à son tour, de profonds changements et restructurations.

L'école de Sous-officiers de gendarmerie de Montluçon abrite une cinquantaine de personnels civils et environ 200 gendarmes (instructeurs). Elle abrite neuf Compagnies de 120 élèves, soit 1 080 élèves, et les retombées économiques annuelles sont de 130 MF (19,9 M€).

### 3 - Le département du Puy-de-Dôme

Le Puy-de-Dôme demeure le centre de gravité de la présence militaire en Auvergne, avec 77 % des effectifs. Outre la 13<sup>ème</sup> BSMAT, le 92<sup>ème</sup> RI et l'AIA à Clermont-Ferrand et le 28<sup>è</sup>- RT à Issoire, on recense dans le Puy-de-Dôme :

- Le Dépôt central des archives administratives du commissariat de l'Armée de terre (DCAACAT), qui sera fermé au 31 décembre 2002 ;
- le Détachement du génie, peu représentatif en personnels, qui gère en grande partie les crédits d'infrastructure des organismes militaires ;
- le Centre du service national (antenne de Lyon) ;
- la Direction des Anciens combattants (Secrétariat de défense des Anciens combattants) ;
- le Centre d'information et de recrutement de l'Armée de terre (CIRAT) ;
- le Détachement de protection et de la sûreté de la Défense (DPSD), peu significatif en personnels, qui a un rôle qui s'apparente à celui des renseignements généraux, version militaire ;
- l'Action sociale aux Armées (ASA), petit organisme qui regroupe cinq à six assistantes sociales et qui doit gérer environ 12 000 ressortissants du ministère de la défense (retraités inclus) ; il intervient entre autres sur les dossiers de surendettement ;
- la Délégation militaire départementale du Puy-de-Dôme, citée ici pour mémoire ;  
le Bureau d'aide à la reconversion des militaires de carrière (BARC) ;
- la Direction des programmes de la maîtrise / Service qualité (DPM/SQ) est l'organisme de la DGA chargé de contrôler la qualité des produits industriels (privés) entrant dans la composition des matériels fabriqués pour l'armement (l'unité de Clermont-Ferrand abrite une dizaine de personnels).

A noter que certains personnels de Manurhin ont le statut d'ouvrier d'Etat.

## G -- LES RETOMBÉES TOTALES DES ACTIVITÉS LIÉES À LA DÉFENSE NATIONALE EN AUVERGNE

### 1 - Le poids économique et les attentes des familles de militaires

#### a) Le poids économique

En octobre 2000, on comptait 3 872 personnes rémunérées par la Défense sur le secteur de Clermont-Ferrand / Issoire, dont 1 398 célibataires. Cela représente 11 298 personnes, dont 4 544 enfants. Contrairement aux autres unités dont les effectifs resteront stables, le 92ème RI verra l'embauche de 500 personnes d'ici à 2002, ce qui amènera le nombre de salariés de l'Armée à 4 372.

Sur ce seul secteur, la dépense de ce personnel est estimée à 685 MF (104,4 M€) en 2000 et 735 MF (112 M€) en 2002, sans prendre en compte le salaire éventuel du conjoint.

#### b) Les attentes

*Selon les catégories de personnels de l'Armée, les attentes sont différentes. Ainsi, les civils sont majoritairement propriétaires de leur logement et sont bien insérés dans le tissu économique et social local. Parce que la moyenne d'âge de cette catégorie de personnel est de 42 ans, leurs enfants sont scolarisés dans le secondaire et le supérieur. Elle constitue une population stable.*

Mutés tous les quatre ou cinq ans, les Officiers rencontrent plusieurs difficultés. Premièrement, celle de chercher un logement lors des mois de mutation (de juin à septembre). Ensuite, il leur faut trouver un emploi pour leur conjoint et scolariser les enfants. Enfin, ils ont du mal à avoir une vie associative. En Auvergne, le nombre d'officiers célibataires est supérieur à la moyenne française.

La situation des Sous-officiers est différente, puisque ceux-ci restent plus longtemps affectés au même endroit. Si leur solde est inférieure, ils accèdent cependant souvent à la propriété.

Les engagés, parce qu'ils sont jeunes (entre 18 et 26 ans), souvent célibataires et à faibles revenus, ne quittent pas l'enceinte militaire durant leur premier contrat de trois ans. Ensuite, et puisqu'ils ne changeront pas d'affectation, ils accèdent à la propriété, notamment lorsqu'ils atteignent le grade de caporal-chef (40 % sont alors chargés de famille). Cependant, leur solde n'est pas suffisante pour faire vivre un foyer et le conjoint doit trouver un emploi. Ils ont malheureusement trop souvent recours au conseil juridique pour surendettement et à l'assistanat social.

#### c) La recherche d'emploi

En octobre 2000, le nombre de conjoints demandeurs d'emploi était de 58, chiffre qui pourrait atteindre 80 à 85 en 2002. Comme tous les EVAT ne poursuivent pas leur carrière militaire (10 % actuellement par année de contrat), il est nécessaire d'ajouter 25 personnes à ce nombre, sans compter les cadres en fin de carrière (dix par an). Il faut donc que le marché auvergnat du travail absorbe plus d'une centaine de personnes par an.

d) La scolarisation des enfants

Les enfants du personnel des Armées représentent 25 à 28 classes de trente élèves, surtout en primaire. Du fait des nouvelles recrues et de leur installation, on estime à 31 les classes nécessaires en 2002.

e) La demande en logement

Les besoins en logement sont de 150, que ce soit pour partir de la garnison ou pour trouver un logement moins cher ou plus grand. Ce sont les F2 et les F3 les plus prisés, dont le loyer ne doit pas excéder 2 300 F (351 €), aides comprises, soit le tiers du salaire d'un EVAT. Il faudra 90 logements supplémentaires d'ici à 2002. A noter l'exemple récent d'Issoire où les prix des logements se sont envolés suite à l'installation du 28ème RI. De nombreux villages alentour ont alors engagé des programmes de construction de lotissements.

## **2 - Le poids économique de la défense sur les entreprises locales**

Les unités militaires d'Auvergne injectent chaque année 140 MF (21,3 M€) dans les entreprises régionales. Cela concerne leur fonctionnement, leurs investissements (notamment dans le bâtiment) et la sous-traitance.

Tous les organismes doivent se recentrer sur leurs missions. Cette directive a pour effet de développer deux axes :

- la sous-traitance, à caractère ponctuel et conjoncturel, qui concerne essentiellement des prestations industrielles locales et nationales,
- l'externalisation, à caractère plus durable, voire définitif, qui est relative à des opérations d'entretien du parc automobile, d'entretien des espaces verts, de nettoyage des locaux et de gardiennage (bientôt des organismes de la défense seront gardés par le privé ...).

La réorganisation des Armées va entraîner la progression de ce chiffre, par l'augmentation du personnel du 92ème RI et l'aménagement des bâtiments du 28<sup>e</sup> - RT (30 MF - 4,6 M€- sur cinq ans).

Les appelés réalisaient de nombreux travaux de maintenance que l'Armée va sous-traiter. Cela concerne la bureautique, l'informatique, les communications, l'imprimerie, la blanchisserie, la maintenance automobile, le traitement des déchets et des eaux usées, l'entretien des espaces verts, etc.

Ainsi, l'Armée se concentre sur le cœur de ses activités. Il est donc nécessaire que les Collectivités locales et le secteur socio-économique entretiennent de bons rapports avec l'Armée, afin notamment d'intégrer au mieux son personnel.

L'éducation doit orienter les jeunes vers l'Armée, qui devient "de métier". Leur reconversion ensuite doit se faire le mieux possible, avec des contrats passés entre l'Armée et les organismes de formation, mais aussi avec les entreprises régionales.

### 3 - Tableaux récapitulatifs des plus importants établissements militaires

Les salaires<sup>5</sup> représentent environ 500 MF annuels (soit 41,7 MF mensuels) sur le Puy-de-Dôme. Le reste (sous-traitance et externalisation) peut être estimé à 150 MF annuels constants. Le reliquat, certes important (60 MF), est lié à des opérations ponctuelles d'amélioration de l'infrastructure.

Retombées économiques de la Défense nationale sur le Puy-de-Dôme en 2001						
	Salaires		Autres		Total	
	MF	M€	MF	M€	MF	M€
AIA	220	33,54	100	15,24	320	48,78
13 <sup>ème</sup> BSMAT	56	8,54	20	3,05	76	11,59
92 <sup>ème</sup> RI	108	16,46	35	5,34	143	21,80
28 <sup>ème</sup> RT	115	17,53	55	8,38	170	25,92
<b>Total</b>	<b>499</b>	<b>76,07</b>	<b>210</b>	<b>32,01</b>	<b>709</b>	<b>108,09</b>

Tableau du budget et des effectifs militaires en Auvergne en 2000					
	Fonctionnement annuel		Investissement		Effectifs
	MF	M€	MF	M€	
13 <sup>ème</sup> BSMAT	2,6 MF	0,40 M€			
28 <sup>ème</sup> RT	9,5 MF	1,45 M€			1017
92 <sup>ème</sup> RI	12,5 MF	1,91 M€			1295
<b>Total</b>	<b>24,6 MF</b>	<b>3,75 M€</b>	<b>5,5 MF</b>	<b>0,84 M€</b>	

Il convient d'ajouter à ces chiffres les entreprises du secteur privé travaillant pour l'Armée en Auvergne. Selon la CCI de Clermont-Ferrand / Issoire<sup>6</sup>, on peut citer :

- EDPS,
- Fortech – Interforge,
- JLB Technologie,
- Levigne et Fils,
- Marlier SA,
- Pasméca,
- PB mesure,
- See Mary,
- SMG (à Gerzat),
- Sorema,
- Technologistique,
- Trelleborg.

Les entreprises ci-dessus représentent environ 2 % du tissu industriel ayant un chiffre d'affaires représentatif pour l'armement. Il est d'environ 105 MF (16 M€). D'autres entreprises peuvent également être citées :

- Aubert et Duval,
- DOMAERO,
- Matra Systèmes et information,
- Mécatronic,
- Merlin Gérin,
- Michelin,
- Péchiney Rhénalu,
- Rex Composites,
- SAGEM, ...

5 - Remarque : les militaires touchent une solde, les fonctionnaires perçoivent un traitement et le reste reçoit un salaire.

6 - Base Auvergne Sourcing - Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne.

## **Partie II - Les suites de la professionnalisation des Armées en Auvergne**

### **A - LE RENDEZ-VOUS CITOYEN**

La journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) ne dresse pas l'état de santé des jeunes, contrairement à ce qui se faisait auparavant. Les renseignements collectés étaient pourtant très intéressants. La question est de savoir si la JAPD dépend de l'Armée ou de la Défense. Les coûts engendrés ne sont en effet pas anodins, puisque ce recensement touche aujourd'hui les hommes et les femmes.

### **B - LE RECRUTEMENT DES EVAT : L'EXEMPLE DU 92ÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE**

Si les éléments repris dans ce paragraphe concernent le 92<sup>è</sup> - Régiment d'infanterie, ils peuvent être généralisés au recrutement des EVAT de l'ensemble de l'Auvergne, exception faite de celui de l'AIA de Clermont-Ferrand, soumis à des règles particulières.

Les engagés volontaires de l'Armée de terre (EVAT) ont, dans la grosse majorité des cas (63 %), entre 20 à 24 ans (13 % ont moins de vingt ans, 44 % ont entre 20 et 22 ans, 19 % entre 23 et 24 ans et 24 % ont plus de 24 ans). Leur origine géographique est très diversifiée, même si 26 % viennent de la région lyonnaise, 15 % de l'Ile de France et 11 % de la région marseillaise. Cela prouve que le recrutement n'est pas local mais national, et l'Armée ne peut assurer à l'EVAT une affectation dans sa région d'origine. En théorie, un EVAT est pris par un régiment et s'il veut en changer (après son premier contrat), il lui faut passer les examens d'entrée de sa future affectation.

Les EVAT sont en majorité célibataires (84 %), ce qui tient à leur relative jeunesse. Ils sont tout de même 11 % à être mariés et 4 % vivent en concubinage. Le pourcentage restant couvre les divorcés.

Presque la moitié des EVAT a un niveau CAP/BEP. 19 % sont non diplômés et 14 % ont un BEP. Seulement 13 % d'entre eux ont un baccalauréat et 6 % ont un niveau bac + 2. L'Armée ne s'inquiète pas du diplôme de ses recrues, même si le vivier préférentiel de recrutement concerne les bac à bac + 2. Bien entendu, par rapport aux appelés, le niveau de formation baisse. Mais les engagés pourront se former au sein de l'Armée, et ainsi seront mieux parés lors de leur reconversion (formation continue). La "lutte contre l'illettrisme" a changé de nom et s'intitule aujourd'hui "préparation aux examens". Elle rencontre bien plus de succès qu'auparavant.

Les EVAT peuvent au maximum, et s'ils ont les diplômes nécessaires, passer vingt-deux années dans l'Armée de terre, en devenant Sous-officier ou Officier. Sinon, ils resteront quinze ans. Cependant, les contrats proposés sont de trois ans (sans reconversion) ou de cinq ans, renouvelables. Sauf en cas de procédure judiciaire, une prolongation de contrat est toujours acceptée. Dans le cas d'un départ après au minimum cinq ans, l'Armée leur assure un an maximum de reconversion, avec un

suivi de l'AFPA ou autre. Le Centre militaire de formation professionnelle dispense des enseignements qualifiants de type BEP/CAP, sans compter certains régiments assurant des formations spécifiques de type permis de conduire "super poids lourd", maître-chien, etc. L'enseignement de l'anglais est obligatoire pour les cadres (officiers et Sous-officiers).

L'intérêt de l'expérience professionnelle dans l'Armée et les diplômes qu'il peut y décrocher devraient permettre à l'ancien militaire de trouver relativement facilement un emploi "dans le civil". Il existe des emplois réservés dans les entreprises, mais il ne sont pas ouverts à tous les militaires;

La solde mensuelle nette d'un EVAT est de 6 500 F (991 €), et il est nourri et logé gratuitement. Un Caporal (après deux ans) aura 300 F (46 €) supplémentaires et un Caporal-chef encore la même somme en plus. Il existe un supplément familial et pour les opérations extérieures, sa solde double. Quand un Adjudant part à la retraite, il reçoit mensuellement de 3 000 à 3 500 F (457 à 533 €), ce qui n'est pas suffisant pour vivre.

# L'AVENIR DES ARMÉES EN AUVERGNE

## Partie I - Les craintes

### A - LA RÉDUCTION DU VOLUME DES TRAVAUX PAR LE NON-RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL

#### 1 - La 13<sup>ème</sup> Base de soutien du matériel de l'Armée de terre de Clermont-Ferrand

La 13<sup>ème</sup> Base de soutien du matériel de l'Armée de terre (BSMAT) s'occupait auparavant des petits véhicules militaires. Elle assure aujourd'hui la maintenance des chars, des véhicules blindés et des engins des 28<sup>ème</sup> et 92<sup>ème</sup> Régiments. Cette restructuration entraîne sur le plan technique des retards, puisque les hommes et le matériel n'étaient pas prévus pour des véhicules importants. La 13<sup>ème</sup> BSMAT assure également une grosse mission de magasinage pour le soutien des deux Régiments clermontois "7".

De grosses craintes concernent la 13<sup>ème</sup> BSMAT puisque, depuis la restructuration de cette entité en 1998, près de cent emplois ont été supprimés (par mutation des titulaires) et d'ici 2002, une autre centaine subira le même sort. L'externalisation de certains services en est la cause. Par exemple celle du service "entretien des sols" a entraîné la perte de deux emplois d'ouvrières d'Etat ; celle de l'entretien des espaces verts, huit emplois, et la maintenance des véhicules commerciaux (non militaires), quinze emplois. L'externalisation des moyens de transport (bus) est à l'étude. Qui plus est, les travaux d'infrastructure passent aujourd'hui par des appels d'offres qui ralentissent fortement les travaux de maintenance, entraînant une dégradation globale des locaux. Tous ces éléments font que l'Armée pourrait un jour décréter que cet établissement n'est plus compétitif, d'autant plus que les nouveaux chars, les *Leclerc*, sont entretenus exclusivement à Gien (Loiret).

Les mutations se font essentiellement vers l'Atelier industriel aéronautique de Clermont-Ferrand, après une formation *ad hoc*. La 13<sup>ème</sup> BSMAT comptait 450 personnes en 1998, aujourd'hui on en dénombre 240, avec un sureffectif.

La 13<sup>ème</sup> BSMAT de Clermont-Ferrand avait, avant 1997, un chiffre d'affaires de 240 MF (37 M€) et commandait pour 13 MF (1,98 M€) de pièces détachées. Ses 450 personnels avaient 600 enfants scolarisés. Ses activités concernaient essentiellement la reconstruction des véhicules techniques et de soutien, ainsi que les équipements de tir.

Aujourd'hui, la 13<sup>ème</sup> BSMAT "vit" avec la revalorisation de certains chars et des VAB *Atlas*. Mais il y a un problème de plan de charge : l'établissement ne reconditionne plus les véhicules accidentés ou ayant un vice de forme. Par contre, le bureau d'études travaille toujours en partenariat avec des constructeurs privés, comme

---

7 - Rappel : la Gendarmerie traite seule la maintenance de son parc de véhicules.

Renault véhicules industriels par exemple. Le chiffre d'affaires de la 13ème BSMAT pour les trois sites est de 340 MF (52 M€), dont 177 MF (27 M€) de charges sociales et 23 MF (3,5 M€) d'investissement. On considère que le partage entre les trois sites est le suivant : 2/5 pour Clermont-Ferrand, 2/5 pour Moulins et 1/5 pour Fourchambault. Le chiffre d'affaires de l'établissement de la capitale régionale est donc passé de 240 MF en 1997 à 136 MF aujourd'hui.

L'effectif de la 13ème Base de soutien du matériel de l'Armée de terre (BSMAT) a baissé de 450 à 285 personnels civils, ce qui a fait passer le plan de charge en cinq ans de 277 000 à 177 000 heures de travail effectif, essentiellement au profit du secteur privé, alors qu'il est important que le travail reste à cet établissement. Ceci est d'autant plus alarmant qu'en 2002, ce personnel devra arriver au nombre de 220 et, en 2008, à 134, comme annoncé en juillet 1997. Cette érosion de l'effectif pourrait signer l'arrêt de mort de la 13ème BSMAT. Les personnels ont déjà été mutés et 20 sont obligés de changer de région.

Le plan de charge de la 13ème BSMAT a baissé lors de l'arrêt de la conscription. Le matériel révisé dans cet établissement est ancien, ce qui ne préjuge rien de bon pour les années à venir. Afin de pérenniser le site, il faudrait au contraire ne pas stopper l'embauche pour ne pas perdre le savoir-faire du personnel vieillissant. Certains matériels (*P4 diesel*) sont aujourd'hui entretenus par le privé (*Panhard*). Les pièces défectueuses ne sont plus fabriquées à la 13ème BSMAT.

## 2 - L'Atelier industriel aéronautique de Clermont-Ferrand

L'Atelier industriel aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand est soumis à la loi de programmation militaire de 1997-2002. Il a vu son budget d'équipement passer de 130 à 90 MF (18,29 à 13,72 M€) entre les deux lois de programmation. Or, on rappelle que le Service de maintenance aéronautique (SMA), constitué des trois AIA de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Cuers, ne réalise que 50 % de la maintenance aéronautique de l'Armée. Sur le 1,2 MdF (183 M€) de chiffre d'affaires du SMA, l'établissement clermontois en réalise plus de la moitié (645,5 MF - 98,4 M€). Chaque AIA exerce une "compétence" particulière pour les deux autres. Ainsi, celui de Bordeaux s'occupe des ressources humaines, celui de Clermont-Ferrand des achats et des approvisionnements et celui de Cuers des finances et de la comptabilité.

Depuis plus de dix ans, il n'y a presque pas eu à l'AIA auvergnat d'autorisation d'embauche (12 personnes de 1994 à 2000) et il manque du personnel, même avec l'intégration de personnels venant d'autres sites, en fonction du plan de charge actuel et à venir de l'établissement. Sur les 1 300 personnes travaillant actuellement dans cet AIA, 400 sont originaires de *GIAT Industries* (Bourges, Roanne, Saint-Etienne et Tulle), de la 13ème BSMAT de Clermont-Ferrand et de la Direction des constructions navales et ont donc connu une mutation. Cela entraîne un double problème : d'une part, les personnes qui partent en retraite (une cinquantaine par an) ne peuvent transmettre leur savoir-faire et d'autre part, il n'y a pas forcément des personnes qualifiées pour la maintenance aéronautique parmi les personnes proposées par le Ministère. Il y a 138 femmes (10 % de l'effectif) à l'AIA de Clermont-Ferrand, surtout pour l'administration.

L'établissement auvergnat a perdu 200 personnels civils de 1991 à 1998 et connaît une légère remontée de son effectif depuis 1999. Cette augmentation est surtout due au reclassement de personnes venant d'autres établissements de la région, notamment ceux de la 13ème BSMAT (47 personnes). On compte à l'AIA 900 ouvriers d'Etat, 120 à 150 fonctionnaires et 40 militaires.

Le plan de charge de l'AIA est soumis aux incertitudes budgétaires. La maintenance des aéronefs, qui représente 60 % du plan de charge, peut baisser puisque les Transall sont en fin de carrière. Les équipements représentent 17 % du plan de charge et la sous-traitance (essentiellement chaudronnerie) 10 %. La charge "export" prend une part de la mission de l'AIA. Il faut savoir que déjà le SMA n'assure que 50 % de la mission qui pourrait lui être affectée.

Cet établissement performant devrait entretenir les *Rafale*. Il faut donc maintenir son niveau de compétences et de savoirs afin qu'il puisse, en liaison avec les constructeurs français concernés, maintenir les avions des Armées étrangères. Il est donc important qu'en région soient formés les jeunes susceptibles de rentrer à l'AIA, dans le domaine de la chaudronnerie par exemple.

## B -- LE PROBLÈME DES STATUTS DU PERSONNEL ET UN RISQUE DE PERTE DE SAVOIR-FAIRE ET DES QUALIFICATIONS

### 1 - Le statut du personnel civil

Le personnel civil constitue la pierre d'achoppement des restructurations des Armées car son statut ne l'oblige pas à la mobilité.

La 13ème BSMAT a pratiquement achevé sa réorganisation qui a conduit à un certain nombre de suppressions de postes (221 à Clermont-Ferrand et 51 à Moulins), dont soixante titulaires ont pu être repris par l'AIA, non sans certaines difficultés car on exigeait d'eux d'autres qualifications que précédemment.

L'installation du 28ème RT a permis le maintien des personnels civils de l'ancienne ENTSOA.

Enfin, le Centre du service national de Clermont-Ferrand, qui recense tous les jeunes auvergnats, a entrepris une montée en puissance qui a conduit à vingt-cinq mutations de personnels venant principalement de Lyon.

Le total se solde par une perte de 184 postes civils en Auvergne.

### 2 - La perte du savoir-faire et des qualifications

L'association "Auvergne Valorisation de l'industrie aéronautique (AVIA) regroupe une vingtaine d'industries travaillant pour l'aéronautique. Il est nécessaire de développer, à Clermont-Ferrand, un véritable Pôle aéronautique (avec deux pistes d'atterrissage) qui utilisera les compétences des jeunes formés sur place (Lycée Roger Claudres). Un seul apprenti a été pris par l'AIA cette année et les Ecoles de formation technique de l'Armée vont fermer en 2001 ! Au contraire, l'AIA devrait faire plus de formation pour faire vivre son savoir-faire.

La Région d'Auvergne pourrait mettre en place des formations adaptées aux EVAT en reconversion. A la demande de l'AIA clermontois, le Lycée Roger Claustres a mis en place une formation spéciale, mais n'a pu embaucher les jeunes qui en sortait. C'est l'entreprise "Auvergne aéronautique" qui les a pris. Malgré l'interdiction d'embauche, le Directeur de l'AIA a quand même pu prendre six jeunes. Cependant, six autres sont sans emploi.

## C -- LE CHANGEMENT D'AFFECTION DES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES EN AUVERGNE

### **Le dépôt central des archives administratives du-Commissariat de l'Armée de terre (Crouel)**

Il y a des fermetures en Auvergne, comme ce qui s'est passé pour les établissements de la DGA tels que le *GIAT* de Saint-Etienne. Pour éponger l'excédent de personnels, il a été prévu d'y implanter un organisme du commissariat de l'Armée de terre qui engloberait notamment le Dépôt central des archives administratives du commissariat de l'Armée de terre (DCAACAT) de Crouel à Clermont-Ferrand. Ce mouvement est déjà bien engagé et devrait se terminer en 2003 par la fermeture du site. 42 postes sont concernés. La fermeture de l'unité de Crouel représente la seule dissolution en Auvergne.

Ce dépôt traite les droits des personnels à la retraite en Auvergne et met à jour 20 000 dossiers par an. Depuis le 1er janvier 2001, il est considéré comme une annexe de l'EDICAT de Saint-Etienne et sa fermeture se fera en décembre 2002. Tout le personnel est concerné par un plan de mobilité qui entraînera sa dissémination dans toute la région, mais aussi ailleurs, puisque 50 personnes vont partir dans la capitale ligérienne en 2002, pour y compenser la fermeture de *GIAT Industries* (160 emplois touchés). Quatre à cinq personnes n'ont toujours pas d'affectation.

## **Partie II - L'espoir**

### A -- LE 28<sup>ÈME</sup> RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS, UNE CHANCE POUR L'AUVERGNE

Le 28<sup>ème</sup> Régiment de transmissions (RT) a supplanté l'ENTSOA depuis septembre 1998. L'Armée a pris conscience de l'ensemble exceptionnel que formait le site d'Issoire, et ses possibilités d'extension. Les Collectivités locales se sont battues pour que l'Armée reste présente et que la fermeture de l'Ecole ne soit pas non plus celle de l'unité. Le changement d'affectation s'accompagne d'un programme d'investissements ambitieux, avec des restructurations de bâtiments, mais également des constructions neuves. C'est incontestablement une chance pour le bassin d'activité d'Issoire.

Ce Régiment fait partie des unités d'exception en France. Il appartient aux Forces de projection extérieures à la métropole. Il a récemment repris les moyens et les

missions du 45ème RT de Montélimar. Ceci lui confère une double compétence : opérationnelle et territoriale sur toute la région Terre Sud-Est (RTSE). Son effectif total, de l'ordre de 2000, en fera le plus gros régiment de l'Armée française.

Bien entendu, sa position de commandement de la RTSE peut paraître géographiquement excentrée. C'est justement pour cette raison que son intégration dans la cité doit être excellente, au-delà du combat des Collectivités pour son maintien, même si celui-ci reste fondamental. Si les relations de partenariat sont diverses et fortes, si les investissements de tous les partenaires sont importants, le 28ème RT n'a aucune raison de changer à nouveau d'affectation. Qui plus est, il serait étonnant que l'Armée délaisse complètement ce site de qualité.

## B -- LE STATUT DE L'ATELIER INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE DE CLERMONT-FERRAND --'LA CRÉATION D'UN POLE AÉRONAUTIQUE

### 1 - Le statut de l'Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand

Il faut que les grandes entreprises d'Etat, comme *GIAT Industries* ou la Direction de la construction navale (DCN), s'adaptent au nouvel environnement mondial. Et cela coûte très cher à la France ! L'année dernière, l'Etat a donné 7 MdF (1,07 Md€) à *GIAT Industries*. La DCN a signé un accord de partenariat avec *Thomson-CSF*. Il y aura des adaptations à faire avec le statut d'ouvrier d'Etat. Bien entendu, il est obligatoire pour l'Armée de savoir entretenir son matériel, puisqu'il est impensable de faire venir un industriel civil sur les théâtres de guerre. Cependant, il faut savoir utiliser le meilleur des deux systèmes : l'adaptation et la vitesse d'exécution du monde privé et la rigueur et le sérieux du monde public.

Des inquiétudes émergent à propos du statut de l'Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand. Cependant, un statut d'EPIC pourrait dynamiser cet établissement et lui permettre de travailler d'une manière plus souple avec des Armées extérieures à la France.

### 2 - L'association "Auvergne Valorisation de l'industrie aéronautique" : vers la création d'un pôle aéronautique'

L'aéronautique est fortement représentée en Auvergne. D'importantes entreprises comme *Aubert et Duval*, *Péchiney*, *Rhénalu*, *Portech*, et l'Atelier industriel de l'aéronautique sont solidement implantés dans la région depuis de nombreuses années. Ils réalisent une part prépondérante et parfois exclusive de leur activité dans ce secteur.

A leurs côtés, un important réseau de PME sous-traitantes travaillent également dans ce secteur. Elles constituent un réel pôle de compétences recouvrant pratiquement

---

8-Source : AVIA -Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement -Auvergne, septembre 2001.

tous les métiers de l'aéronautique. Certaines ont acquis une taille importante : *Issoire Aviation* (qui fabrique le *Lionceau*), *Auvergne Aéronautique*, *Rex Composites*, *Nizerolles systèmes électronique*, etc.

L'association "Auvergne Valorisation de l'industrie aéronautique" (AVIA) a été créée en 1993 pour fédérer l'action de ces différentes entreprises, mieux faire connaître cette filière et appuyer sa promotion. L'association comprend 20 entreprises adhérentes, plus quelques institutionnels (l'ADIMAC, le Conseil régional d'Auvergne, le CFA IRIS et la CCI Clermont-Ferrand / Issoire). La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - Auvergne (DRIRE - Auvergne) soutient cette action et en assure l'animation.

AVIA a publié en juin 2001 une plaquette de présentation des savoirs-faire et des différentes entreprises membres de l'association. Elle a soutenu le projet de création du pôle d'entreprises sur la plate-forme Sud de la zone aéroportuaire. Ce projet est mis en œuvre par la CCI de Clermont-Ferrand / Issoire. A ce jour, deux entreprises membres sont en cours d'installation, une jeune entreprise de la région non membre est également en cours d'aménagement. AVIA recherche des retours d'expériences et organise des visites d'entreprises en vue d'enrichir son savoir et d'éclairer son positionnement. Elle soutient la participation au Salon du Bourget (une dizaine d'entreprises membres étaient présentes à la dernière manifestation).

Avec le soutien financier de la DRIRE, AVIA a fait réaliser une étude par le CFA IRIS sur les besoins en formation des entreprises de l'aéronautique. Les résultats, communiqués au Rectorat et au Conseil régional d'Auvergne, soulignent le faible nombre de Centres de formation. Les demandes au sein d'AVIA sont venues appuyer les conclusions de l'étude. Ainsi, la Région a décidé de créer deux sections de formation par apprentissage dès septembre 2001, en partenariat avec les lycées Roger Claustres et La Charme : l'option "mécanicien système cellule" (MSC) et l'option "mécanicien système avionique" (MSA). Ces formations par alternance ont pour but de produire des "bac pro aéronautique" dans chacune des filières. Quatre entreprises membres d'AVIA ont recruté 9 candidats de la filière MSC et 5 candidats de la filière MSA. AVIA s'est très fortement mobilisée sur cette action : organisation d'une journée de présentation à "l'Espace Info jeune" en mai 2001, recrutement, liaison avec les Provisseurs, la Région. Il faut souligner par contre la difficulté à trouver des candidats...

# Avis

Cet avis a été adopté par

**41** voix pour

**9** voix contre (groupe CGT et M. Denizot, représentant des Associations et fédérations départementales de locataires)

(50 votants)

sur proposition de la commission spéciale

**Président** : M. Bernard GRANGEON

**Vice-Président** : M. Edouard JUILLARD †

**Rapporteur** : M. Bertrand MARTIN-LAISNE

Au terme de cette étude, il est apparu au Conseil économique et social régional d'Auvergne (CESR) que les profonds changements entraînés par la professionnalisation des Armées ne devraient pas avoir de conséquences trop dramatiques pour la région. Malgré tout, la professionnalisation présente des risques et a des lacunes. Le CESR met dans cet avis l'accent sur quelques points forts dont il souhaite la prise en considération par les autorités compétentes.

## A -- DES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES IMPORTANTS UNE CHANCE POUR L'AUVERGNE

### 1 - Le 28ème **Régiment de transmissions d'Issoire**

L'arrivée du 28ème Régiment de transmissions (RT) a représenté un véritable apport pour l'Auvergne, même s'il se substituait, fin 1998, à l'Ecole nationale technique des Sous-officiers d'active (ENTSOA). Le CESR regrette cependant la disparition d'un pôle éducatif de l'Armée de terre en Auvergne.

Ce Régiment fait partie des unités d'exception en France. Il appartient aux "Forces de projection extérieures" à la métropole et a un rôle sur toute la "région Terre Sud-Est" (RTSE). Au premier janvier 2001, cet établissement compte 1 550 personnes, avec un budget de fonctionnement de 12 MF (1,8 M€) par an, dont 5 MF (762 k€) redistribués localement. Les investissements prévus pour cet automne 2001 s'élèvent à 36 MF (5,5 M€), et 55 MF (8,38 M€) sont à rajouter d'ici 2005.

Le 28ème RT représente donc pour le bassin d'Issoire une contribution économique et sociale importante.

### 2 - Le 92ème **Régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand**

Le 92ème Régiment d'infanterie (RI) est situé dans le centre de Clermont-Ferrand et, pour les manoeuvres, dans les camps de la Fontaine-du-Berger et de Bourg-Lastio, consolidant ainsi la présence militaire de l'infanterie au sein de la capitale régionale. Il est très opérationnel et est souvent envoyé hors de France pour des missions extérieures. Il s'est ainsi mobilisé, outre sa participation au Kosovo, pour les plans POLMAR et VIGIPIRATE, montrant ainsi son importance et sécurisant les populations.

Cet établissement compte 1 200 personnes et son budget est de 150 MF (22,9 M€), dont 120 MF (18,3 M€) sont réservés aux salaires. Le montant des marchés réalisés pour l'année 2000 par les entreprises régionales avec le 92ème RI s'élève à 29 MF (4,4 M€). Là encore, il faut souligner l'impact de la redistribution faite sur l'économie locale par cette unité militaire.

### 3 - **L'Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand**

L'Atelier industriel de l'aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand relève de la Délégation générale pour l'armement (DGA). Il compte 1 300 personnes, dont seulement une cinquantaine de militaires. Il assure la maintenance, la rénovation et l'équipement de l'aéronautique militaire.

Le client principal de l'AIA de Clermont-Ferrand est l'Armée de l'air (54 %). L'Aéronavale représente 32 % de son activité et l'Etat 8 %. Il effectue également des missions pour l'Armée de terre et d'autres clients étatiques.

Le budget de l'AIA fait apparaître que 321 MF (48,9 M€) ont été redistribués sur la Région en 2000, soit la moitié du chiffre d'affaires de l'établissement. Soulignons également que la taxe professionnelle payée par l'AIA bénéficie à la commune d'Aulnat et, dans une moindre mesure, aux communes de Lempdes et de Clermont-Ferrand.

***Le CESR estime nécessaire de conforter l'AIA de Clermont-Ferrand et, à ce titre, des propositions sont faites dans le chapitre suivant***

#### **4 - La 13<sup>ème</sup> Base de soutien du matériel de l'Armée de terre**

La 13<sup>ème</sup> Base de soutien du matériel de l'Armée de terre (BSMAT) a remplacé l' Etablissement du matériel de l'Armée de terre (ETAMAT), anciennement Etablissement de réserve générale du matériel (ERGM). Elle relève de la Direction centrale du matériel de l'Armée de terre et regroupe trois sites, dont deux en Auvergne :

- la portion centrale de Clermont-Ferrand, qui assure le soutien direct des unités auvergnates et la rénovation de véhicules (380 personnes dont 280 civils),
- l'établissement de Moulins, dont le rôle est de gérer les approvisionnements et la logistique (360 personnes dont 156 civils).

Le détachement de Clermont-Ferrand abrite également l'Etat-major de la base.

**Le CESR constate que le site de Clermont-Ferrand a vu ses effectifs fondre depuis plusieurs années, ce qui lui paraît inquiétant. Le site de Moulins s'est renforcé et pourrait à terme se développer et devenir une importante plateforme logistique pour les forces armées.**

#### **5 - La gendarmerie**

La gendarmerie est présente sur tout le territoire régional, à travers l'Ecole de Sous-officiers de gendarmerie de Montluçon et la Légion de gendarmerie départementale d'Auvergne, avec des unités territoriales et spécialisées.

L'école de Sous-officiers de gendarmerie de Montluçon abrite une cinquantaine de personnels civils et environ 200 gendarmes (instructeurs). Elle prépare les futurs gendarmes au cours de deux années d'étude. Son effectif global approche 1 200 personnes

La Légion de gendarmerie départementale d'Auvergne comptait 2 109 personnes au premier janvier 2000, qui se répartissaient en 59 Officiers, 1 586 Sous-officiers, 196 gendarmes-adjoints, 197 gendarmes auxiliaires, 45 militaires du corps de soutien et 26 personnels civils.

La gendarmerie est très présente en Auvergne : elle est implantée sur 97 % du territoire et couvre 67 % de la population. Les Elus et les habitants des communes sont naturellement très attachés à leur Brigade de gendarmerie.

**Le CESR estime très important que la gendarmerie, qui concourt au maillage du territoire et à sa sécurité, reste présente dans tous les cantons d'Auvergne.**

## 6 - La Base aérienne 297 et l'entrepôt de l'armée de l'air à Varennes-sur-Allier

La Base aérienne de Varennes-sur-Allier, à elle seule, emploie 156 personnels civils et 234 militaires. Son avenir est incertain. L'Armée de l'air va en effet subir, à son tour, de profonds changements et restructurations.

La présence de ces établissements représente une chance pour l'Auvergne, tant au niveau de l'aménagement du territoire que des retombées économiques directes et indirectes. **Cependant, le CESR attire l'attention sur le fait que l'entreprise Manurhin, filiale de GIAT Industries, implantée à Cusset connaît de réelles difficultés. En effet, l'Etat n'a pas, à ce jour, donné suite à l'annonce d'une commande de 100 MF (15,2 M€) effectuée en début d'année. Le CESR demande donc instamment que les pouvoirs publics prennent, dans les meilleurs délais, les dispositions utiles pour que soit concrétisé l'engagement pris, afin de sauvegarder l'emploi au sein de cette entreprise.**

## B - UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR : LE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AÉRONAUTIQUE EN AUVERGNE

L'Atelier industriel de l'aéronautique (AIA) est un établissement important pour la région Auvergne, qui fait partie du Service de la maintenance aéronautique de la Délégation générale pour l'armement. Il réalise plus d'un million d'heures productives par an, et fait travailler de nombreuses entreprises régionales à travers la sous-traitance.

Cet établissement, au sein duquel le savoir-faire développé est important, constitue un atout social et économique fort pour l'aéronautique en Auvergne. Il gagnerait à être mis en valeur auprès du grand public.

Autour de l'aéroport de Clermont-Ferrand - Auvergne, un pôle aéronautique est en train de se développer. **Le CESR se félicite de la constitution d'AVIA (Auvergne Valorisation de l'industrie Aéronautique) animé par la DRIRE - Auvergne.** Cette structure a pour but de faire la promotion des savoir-faire au service de l'Aéronautique. Mais il est possible d'aller plus loin. Ce pôle d'excellence aéronautique auvergnat sera un atout. Il constituera une vitrine régionale d'excellence.

**A ce titre, le CESR préconise de renforcer et de développer le site à proximité de l'aéroport, permettant de regrouper des activités métallurgiques essentielles au développement de ce pôle. Une collaboration étroite et renforcée avec la Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand I Issoire est indispensable pour la gestion du site, en synergie avec l'aéroport Clermont-Ferrand - Auvergne et ses installations.**

Les formations aux métiers de la chaudronnerie, de la mécanique de précision, du câblage, de la tôlerie fine, de la peinture ou de la plasturgie doivent en effet répondre

aux besoins des entreprises de ce secteur. A cet effet, les Lycées professionnels Roger *Claustres* et La Charme ont d'ailleurs ouvert deux formations par alternance pour cette rentrée 2001, suite à une étude initiée par AVIA et transmise au Rectorat et au Conseil régional. En matière de recherche - développement, des partenariats doivent être accrus avec les Universités.

**Dans ces conditions, le CESR recommande à tous les partenaires - Collectivités locales, Chambres consulaires, Organismes de formation - de soutenir et d'aider les initiatives prises, de renforcer la formation professionnelle afin de faire face aux besoins en main d'oeuvre de ce secteur.**

L'AIA doit, pour les années à venir, obtenir des garanties fortes pour la maintenance de nouveaux aéronefs face à la nouvelle donne européenne. La maintenance du *Rafale* et de *A400M* est indispensable pour la pérennité de cet établissement, venant se substituer à celle effectuée actuellement sur les avions de type *Mirage* et *Transall*.

Dans ce cadre, le changement envisagé de statut de l'AIA peut être une chance. Ce changement devrait être l'occasion de renforcer les liens de cet établissement avec l'économie régionale en offrant des possibilités d'embauches locales, de mieux répondre aux besoins technologiques et d'offrir un cadre de cohérence à l'aéronautique régionale. Ce changement ne peut se réaliser qu'en concertation avec les organisations syndicales. **Or, la composante sociale des ressources humaines est un gage de réussite industrielle.** Pour éviter des turbulences néfastes, l'Etat doit s'astreindre, avant toute concertation et négociation, à apaiser les inquiétudes et à donner un cadre de cohérence crédible. Celui-ci doit porter sur les politiques industrielles, sur l'emploi et la modernisation des règles statutaires. Ensuite, cette concertation devra être conduite avec tous les partenaires socioéconomiques et politiques. **Le CESR ne peut, à ce stade, que recommander une politique sociale permettant de faire face aux défis techniques de demain, tout en veillant à renforcer la cohésion sociale des personnels de ce secteur.**

## C -- LA NÉCESSITÉ D'ACCUEILLIR ET D'INTÉGRER LES MILITAIRES ET LEURS FAMILLES DANS LA CITÉ

**Conscient de la place importante que les établissements militaires et civils travaillant pour l'Armée conservent en Auvergne, le CESR attire l'attention de tous les Elus locaux sur les actions nécessaires pour améliorer l'intégration de ces personnels.**

**La première des actions concerne l'engagement de programmes pour la création de nouveaux logements.** L'arrivée du 28ème Régiment de transmission à Issoire a entraîné au début une flambée des coûts de l'immobilier, qui a été jugulée par l'action volontariste des collectivités locales et de l'Armée. Il est nécessaire de continuer cette action pour offrir au personnel des logements adaptés à leurs besoins, et notamment pour les engagés volontaires de l'Armée de terre (EVAT), à revenu modeste.

**La deuxième action est de faciliter la recherche d'emploi du conjoint** puisque certains militaires, comme ceux du 28ème Régiment de transmission venant d'Orléans,

ont dû déménager, entraînant la perte de l'emploi de leur conjoint. Ici encore, les Collectivités doivent être conscientes d'une telle difficulté et mettre tout ce qui est en leur pouvoir pour faire venir les familles des militaires en Auvergne et les fidéliser.

Il est nécessaire d'accompagner les nouvelles familles et de créer des structures d'accueil pour la petite enfance. Il convient de prendre en compte les arrivées de nombreux enfants dans les capacités d'accueil des différents établissements scolaires.

Afin de maintenir le lien Armée-Nation, le CESR croit fondamental de créer ou de développer une synergie entre les équipements de loisirs municipaux et militaires. Des accords peuvent être passés entre les collectivités, les associations et les établissements militaires. Les personnels de la Défense s'investissent souvent dans les associations locales. Il est nécessaire d'accroître ces relations et également de développer les structures de péri-scolarité. Il faut éviter les "doublons" et les concurrences stériles entre Collectivités locales pour pérenniser les équipements structurants.

Au-delà des retombées économiques directes, une intégration complète permettra de garder des jeunes familles sur le territoire auvergnat et de renforcer l'image de la région auprès des autres militaires. Le CESR estime important qu'un environnement culturel, social, éducatif et sportif soit développé, pour favoriser l'intégration de ces personnels.

Enfin, pour garder en Auvergne les EVAT en fin de contrat, le CESR insiste sur le nécessaire développement des formations professionnelles pour faciliter leur reconversion.

## D - L'EXTERNALISATION CROISSANTE DES ACTIVITÉS FACTEUR DE RISQUES ?

La professionnalisation conduit les responsables de l'Armée à confier à des entreprises extérieures des tâches auparavant réalisées par les soldats du contingent : restauration, entretien, espaces verts, etc. Cette externalisation représente un ensemble non négligeable d'activités pour les entreprises de la région Auvergne. Aussi, le CESR préconise-t-il que les appels d'offres répondent à cette exigence, notamment en veillant que les lots mis en "adjudication" soient en rapport avec les capacités des entreprises. Les établissements militaires pourraient également diffuser largement et par une voie officielle une liste des travaux soumis à appels d'offres, afin que les entreprises puissent se préparer à y répondre lors de la publication officielle.

De même, il doit être porté une attention particulière aux questions de sécurité en direction des personnels qui travaillent et vivent dans les établissements militaires.

Si cette externalisation constitue un volet économique non négligeable, elle permet également de renforcer le lien social entre les sociétés civile et militaire. Le CESR recommande que cette question soit appréhendée de façon à maintenir la cohésion Armée-Nation.

# E -- L'ARMÉE, FACTEUR DE COHÉSION ET D'INSERTION AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE

## 1 - Une synergie entre les organismes de formation à renforcer

Il est nécessaire que des formations qualifiantes existent, tant pour le maintien de la 13ème BSMAT, que pour le développement de l'AIA et surtout pour la reconversion des engagés volontaires de l'Armée de terre (EVAT), ainsi que pour le personnel, tant civil que militaire, de toutes les armes.

**Le CESR estime que les Ecoles des Armées devraient agir encore plus en symbiose avec tous les établissements de formation, que ce soit les centres dépendant de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), les Lycées, les Universités ou les Ecoles d'ingénieurs.**

## 2 - Un "Rendez-vous citoyen" permettant un bilan de santé et des connaissances

Le "Rendez-vous citoyen" mis en oeuvre aujourd'hui concerne tous les jeunes Français, à leur majorité. Lorsque la conscription existait, seuls les éléments masculins de la Nation étaient convoqués pour les "trois jours". Si la participation des jeunes filles est un élément évident à souligner, le nouveau dispositif paraît nettement insuffisant, car il est à la fois trop court et trop superficiel. Il devrait être l'occasion unique d'offrir un bilan de tout individu, tant sur les plans de sa santé physique que de ses connaissances scolaires et/ou professionnelles.

**Le CESR pense donc concevable de proposer un rendez-vous de durée adaptée, qui pourrait éventuellement faire appel à des compétences extérieures. Par ce biais, la Nation posséderait des éléments statistiques sur lesquels elle pourrait s'appuyer.**

A ce sujet, le CESR d'Auvergne rappelle les propositions qu'il a émises dans son avis du 18 février 2000 **"Contre l'illettrisme, quelles ambitions ?"** :

*"Les journées d'appel et de préparation à la Défense (...) [constituent] ainsi un facteur important d'évaluation des compétences et de repérage des jeunes concernées par des difficultés plus ou moins sérieuses de lecture, d'écriture et d'expression. Elles [sont] un moyen de contacts, de sensibilisation et d'information des jeunes afin de les inciter à s'impliquer pour remédier à une situation handicapante pour leur vie sociale, professionnelle et culturelle. (...)*

*Le CESR considère que la Nation va devoir relever un formidable pari et un enjeu décisif. Il faudra être capable de **donner une deuxième chance d'éducation et de culture à ces Jeunes adultes** qui n'ont pas trouvé les réponses adaptées au cours de leur scolarité.*

**Cela suppose donc une stratégie cohérente et continue, des structures de formation bien adaptées à ces publics et des moyens financiers adéquats'.**

### **3 - La féminisation de la Défense nationale**

Le CESR a relevé que la professionnalisation des Armées avait apporté une féminisation croissante dans la majorité des unités et à tous les niveaux.

**Comme cette féminisation est de nature à favoriser un renouvellement de la pensée militaire, le CESR souhaite que les mesures adaptées soient mises en oeuvre pour la développer.**

### **4 - La place réservée aux personnes handicapées dans la Défense nationale**

Le CESR a noté que les personnes handicapées étaient peu présentes dans les établissements militaires d'Auvergne.

**Le CESR estime qu'une place adaptée devrait être trouvée dans la Défense nationale pour les personnes présentant certains handicaps.**

### **5 - Le statut des personnels civils**

Pour renforcer la cohésion de nos Armées, il faut envisager une véritable réforme concernant le statut des personnels civils travaillant directement ou non pour la Défense nationale. Il existe actuellement des problèmes statutaires entre les civils et les militaires concernant la mise en place de l'aménagement et la réduction du temps de travail, les grades, les missions, etc.

Cependant, il faut éviter tout "corporatisme" et toute "situation figée". Il serait opportun d'envisager une réforme autour des questions suivantes

- la formation des personnes et leur qualification,
- la mobilité fonctionnelle,
- la garantie de l'emploi.

**Le CESR considère que le statut d'ouvrier de l'Etat peut être une base de référence pour l'avenir. Il pourrait donc servir de réflexion à un statut unifié concernant l'ensemble des personnels civils.**

### **6 - De nouvelles missions de l'Armée au service de la République**

Le rôle de l'Armée n'est pas limité aux actions de défense. Il est fondamental qu'elle reste au service de la République, tant elle rend des services importants à la Société. Ainsi, le CESR se félicite de la part non négligeable qu'elle prend dans les secours en cas de catastrophes. Elle s'est ainsi illustrée lors de la tempête de décembre 1999, des inondations qui ont touché de nombreuses régions françaises et des pollutions maritimes qui ont fait déclencher par les Autorités le plan POLMAR.

Mais son rôle ne se limite pas aux événements exceptionnels, puisque l'Armée est aussi mise à contribution lorsque les plans VIGIPIRATE sont activés.

# **ANNEXES**

# COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALE

## **Président**

Mr Bernard GRANGEON  
représentant l'Union régionale CFDT

## **Vice-Président**

Mr Edouard JUILLARD t  
représentant la CRCI Auvergne

## **Rapporteur**

Mr Bertrand MARTIN-LAISNE  
représentant les professions libérales

## **Membres**

Mr Denis BASSET  
représentant l'Union régionale CGT-FO

Mme Janette BEGEY  
représentant les organisations de consommateurs

Mr André BRUNET  
représentant le secteur sanitaire et social

Mme Colette CHARET  
représentant le Comité régional du tourisme

Mr Christian GRENIER  
représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Mr Henri JAVION  
représentant l'Union régionale CGC

Mr Paul LABALTE  
représentant l'Union professionnelle artisanale

Mr Bernard LANGLET  
représentant les associations d'éducation populaire et de loisir social

Mme Yvette MERCIER  
représentant le Comité régional CGT  
(*suppléant : Elle SALESSE*)

Mr Gaston MEYNIEL  
Personnalité qualifiée

Mr Albert MOMAUR  
représentant le MEDEF

Mr Jean-Claude MONTAGNE  
représentant l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Mr André REY  
représentant la SNCF-EDF-GDF

Mr Marc SAUMUREAU  
représentant les associations de protections de l'environnement

## AUDITIONS

Le CESR remercie l'ensemble des personnes consultées au cours de cette étude qui ont bien voulu partager leurs réflexions' :

<b>Colonel AUBERT</b>	Commandant en second du 28 <sup>ème</sup> Régiment de transmissions d'Issoire
<b>Mr BARBIN</b>	Membre associé de la Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand / Issoire, accompagné de Mr FARRER, Directeur de la CCI
<b>Mr BOST</b>	Secrétaire syndical interdépartemental CFDT - Défense nationale, accompagné de Mr TINTIGNAC, Secrétaire général syndical CFDT - Défense nationale
<b>Colonel BRODIN</b>	Délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme
<b>Mr COLLAS-PRADEL</b>	Fédération CGT - Défense nationale, accompagné de MM KCENINGER et LUCOT
<b>Mr GAMBLIN</b>	Responsable de la CFE-CGC de la 13 <sup>ème</sup> BSMAT de Clermont-Ferrand
<b>Mr GAYET</b>	Secrétaire Général de l'UNSA - Fédération autonome Défense nationale de la région Auvergne, accompagné de Mr RUGGERI, délégué inter-établissement de l'UNSA
<b>Colonel LEGER</b>	Commandant la 13 <sup>ème</sup> Base de soutien du matériel de l'Armée de terre de Clermont-Ferrand
<b>Mr MICHAUT</b>	Directeur de l'Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand
<b>Maître MICHEL</b>	Député-Maire de Lapeyrouse, membre de la Commission "Défense" à l'Assemblée nationale
<b>Colonel PACCAGNINI</b>	Chef de corps du 92 <sup>ème</sup> Régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand
<b>Mr RASTOIX</b>	Délégué fédéral régional FO en région militaire Terre Sud-Est et délégué fédéral FO Interarmées de la région Sud-Est
<b>Mr TEYSSOT</b>	Responsable de la section CFTC de la 13 <sup>ème</sup> BSMAT

Ainsi que **Mr PASCALON**, Maire d'Issoire, pour sa contribution écrite.

## TABLE DES SIGLES

ADIMAC	Association pour le développement industriel du Massif central
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
AIA	Atelier industriel de l'aéronautique
ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail
ASA	Action sociale aux Armées
AVIA	Auvergne Valorisation de l'industrie aéronautique
BARC	Bureau d'aide à la reconversion des militaires de carrière
BEP	Brevet d'études professionnelles
BSMAT	Base de soutien du matériel de l'Armée de terre
CAC	Compagnie anti-chars
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CEA	Compagnie d'éclairage et d'appui
Cf.	Confer, se référer à
CFA IRIS	Centre de formation et d'apprentissage de Michelin
CGPME	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
CIRAT	Centre d'information et de recrutement de l'Armée de terre
CM	Centre de mobilisation
COFAT	Commandement des Organismes de formation de l'Armée de terre
DCAACAT	Dépôt central des archives administratives du commissariat de l'Armée de terre
DCN	Direction de la construction navale
DCSSA	Direction centrale du Service de santé des Armées
DGA	Délégation générale pour l'armement
DMD	Délégation militaire départementale
DOM-TOM	Départements et territoires d'outre-mer
DPMISQ	Direction des programmes de la maîtrise / Service qualité
DPSD	Détachement de protection et de la sûreté de la Défense
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

ENTSOA	Ecole nationale technique des Sous-officiers d'active
EPIC	Etablissement public à caractère industriel ou commercial
ERGM	Etablissement de réserve générale du matériel
ETAMAT	Etablissement du matériel de l'Armée de terre
EVAT	Engagé volontaire de l'Armée de terre
JAPD	Journées d'appel et de préparation à la Défense
k	kilo, facteur multiplicatif 1000
M	Million, facteur multiplicatif 10 <sup>1</sup>
MCO	Maintien en condition opérationnelle
Md	Milliard, facteur multiplicatif 10 <sup>9</sup>
Milit	Militaires
MSA	Mécanicien système avionique
MSC	Mécanicien système cellule
OCCAR	Organisation conjointe de coopération en matière d'armement
OPEX	Opération extérieure
POLMAR	Pollution maritime. Les Armées prennent une part importante aux opérations de nettoyage des rivages
PSIG	Peloton de surveillance et d'intervention
RI	Régiment d'infanterie
RT	Régiment de transmissions
RTSE	Région Terre Sud-Est
SMA	Service de la maintenance aéronautique
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
Ss-Off	Sous-officier
URRP	Unité de réserve des régiments professionnels
VAB	Véhicule de l'avant blindé
VBL	Véhicule blindé léger
VDAT	Volontaires de l'Armée de terre (programme "nouveaux-services - emplois-jeunes")
VIGIPIRATE	Mot-code désignant un ensemble de mesures de sécurité publique décidées par le Gouvernement et mises en œuvre sous la direction du Ministre de l'intérieur, avec une participation des Armées

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

*L'aéronautique en Auvergne - une étonnante vocation, Association vie et entreprise, sous la Direction de Paul Bonnetain, juin 2001, 160 p.*

*L'aéronautique, une industrie et des métiers en Auvergne, AVIA et DRIRE - Auvergne, juin 2001, 6 p.*

*Les Ateliers industriels de l'aéronautique au service de toutes les forces, Service de la **maintenance** aéronautique, Délégation générale pour l'armement, Ministère de la Défense, 6 + 34 p.*

*Dossier d'information sur les mesures d'adaptation des Armées - 1997-1998-1999 - Vers l'Armée professionnelle, Ministère de la Défense, cinq cahiers*

- *l'adaptation des forces armées, 16 p. ;*
- *la prise en compte de l'aménagement du territoire, 5 p. ;*
- *l'accompagnement économique et social, 7 p. ;*
- *les forces armées en 2000, 52 p. ;*
- *les mesures d'adaptation, 32 p.*

*La Direction des constructions aéronautiques - L'Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand, Délégation générale pour l'armement, Ministère de la Défense, 8 p.*

*Des embauches pour l'AIA... une nécessité, Dossier de présentation, CFDT - AIA de Clermont-Ferrand, 28 p.*

*Engagé volontaire de l'Armée de terre, Armée de terre, mars et mai 2001, 5 p.*

*La Légion de gendarmerie départementale d'Auvergne, 10 p.*

*Mémo gendarmerie 2000, Ministère de la Défense, 2000, 48 p.*

*Professionnel au 28ème Régiment de transmissions d'Auvergne - l'engagement par excellence, Armée de terre, 6 p.*

*Quelle modification économique apporte la réforme de l'Armée sur le territoire de la Chambre de commerce Clermont-Ferrand /Issoire ?, Claude Barbin, Membre associé de la Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand / Issoire, septembre-octobre 2000, 24 p. + ann.*

*Rapport d'activité 1999 - Délégation générale pour l'armement, Ministère de la Défense, avril 2000, 102 p.*

*Rapport d'activité 2000 - Délégation générale pour l'armement, Ministère de la Défense, avril 2001, 82 p.*

*Rapport d'activité 2000 - Service de la maintenance aéronautique, Délégation générale pour l'armement, Ministère de la Défense, juin 2001, 28 p.*

*Le Service de la maintenance aéronautique, Délégation générale pour l'armement, Ministère de la Défense, juin 1999, 12 p.*

*Les services publics en Auvergne, CESR d'Auvergne, février 2001, 218 p.*

*La 13ème Base de Soutien du matériel de l'Armée de terre, Armée de terre, 8 p.*

## **DIVERS**

*Les Echos*

*Le Figaro*

*Info*

*La lettre du gouvernement*

*Libération*

*Le Monde*

*La Montagne*

*Le Point*

*Le Semeur hebdo*

*La Tribune - le Progrès*

# ANNEXE N° 1

## LES SUITES DE LA PROFESSIONNALISATION DES ARMÉES

### A -- LA PROFESSIONNALISATION DES ARMÉES

#### I - LES CHANGEMENTS DUS À LA PROFESSIONNALISATION DES ARMÉES

##### 1 - Les changements dus à la professionnalisation en France

La décision de suspendre la conscription et de mettre sur pied une Armée professionnelle d'ici 2002 se traduit par

- la diminution globale des effectifs,
- la disparition des appelés du contingent,
- l'augmentation du nombre des militaires professionnels, c'est-à-dire de carrière et sous contrat,
- l'augmentation du nombre des civils employés par les Armées,
- l'apparition d'une nouvelle catégorie de personnels : les volontaires, qui sont à distinguer des engagés ; il s'agit d'un volontariat d'un an renouvelable quatre fois.

Les professionnels passeront ainsi de 317 000 en 1999 à 330 000 en 2002.

Les appelés, qui étaient encore 103 000 en 1999, ne sont plus aujourd'hui que 73 000. En 2002, il n'y aura plus que 27 000 appelés et volontaires confondus. Si le nombre des volontaires est suffisant, le volume des appelés tendra vers zéro.

Enfin, les civils, qui sont actuellement de l'ordre de 98 000, devraient être environ 100 000 en 2002. Mais il faut être ici très prudent avec ces chiffres car ils englobent les personnels de l'industrie de défense "sous compte de commerce".

C'est l'Armée de terre qui enregistre la plus forte réduction d'effectifs. Elle demeure cependant la plus nombreuse. La Gendarmerie conserve des effectifs identiques : les gendarmes auxiliaires, qui sont des appelés, sont remplacés par des gendarmes adjoints volontaires.

##### a) Les engagés volontaires dans l'Armée de terre

L'Armée va être l'employeur qui embauche le plus durant la fin de la conscription, donc jusqu'en 2002. Les contrats proposés aux engagés volontaires dans l'Armée de terre (EVAT) sont de trois ans, qui peuvent ensuite être prolongés de deux ans, puis encore une fois pour la même période. Ces personnes sont moins formées que les appelés à leur entrée dans l'Armée. Ils ne sont donc pas aussi vite opérationnels. Les EVAT ne sont normalement pas conduits à rester dans l'Armée, mais plutôt à faire le lien entre la fin des appelés et les militaires professionnels.

Lorsqu'ils quittent l'Armée, les EVAT ne reçoivent pas de pension militaire, mais peuvent avoir au maximum deux ans de salaire. Si les EVAT du 28ème RT ne devraient pas avoir de mal à retrouver un emploi après leur passage dans l'Armée, du fait de leur haute technologie, les autres auront à apprendre un nouveau métier dans le civil. C'est pourquoi l'Armée s'engage à les suivre pendant six à douze mois. Des contacts ont déjà été pris avec les centres AFPA, CCI Formation, l'ANPE et la CGPME. Néanmoins, il s'agira d'engager d'autres partenariats.

### ***b) Les nouveaux besoins***

L'arrêt provisoire de la conscription entraîne des besoins nouveaux pour l'Armée et une insertion *plus* grande dans la cité. Le pouvoir d'achat des EVAT est bien plus important que celui des appelés, puisque ceux-ci reçoivent le SMIC et sont nourris et logés gratuitement. Cependant, après les dix premiers mois de contrat, ils ne sont pas obligés de rester en caserne, et donc peuvent emménager à l'extérieur. Les jeunes recrues sont appelées à fonder une famille (elles resteront plusieurs années au même endroit) et leurs enfants devront aller à l'école.

Les contrats proposés durant de trois à sept années, les militaires qui vont changer de région doivent avoir une bonne image de l'Auvergne. C'est une chance formidable de voir se développer le bouche à oreille pour défendre le bien vivre régional.

Comme les régiments se recentrent sur leur métier de base, car ils n'auront quand même pas exactement le même nombre de personnel, certaines tâches seront de plus en plus sous-traitées au privé.

## **2 - L'importance de la restructuration des Armées pour l'Auvergne**

L'Armée est divisée en deux grands ensembles : la Direction générale de l'armement (dont dépend l'Atelier industriel aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand) et les services communs avec les Etats-majors (les autres établissements militaires d'Auvergne). Des personnels civils travaillent pour ces deux entités, mais il ne faut pas oublier le secteur privé qui travaille pour l'Armée, comme par exemple *Manurhin, Péchiney, etc.*

En plus des importants établissements militaires régionaux, il ne faut pas omettre la Gendarmerie, avec son école à Montluçon (9 Compagnies de 120 personnes et 200 encadrants) et la Légion de gendarmerie départementale d'Auvergne à Croix-de-Neyrat. Entre 1996 et 2002, la Gendarmerie en région sera passée de 1258 à 2260 personnes, soit une augmentation de 80 %. L'Auvergne comprend également un établissement du Génie, rattaché à Lyon, et un service de gestion des Anciens combattants dans la Cité administrative de Clermont-Ferrand (qui devrait être intégré en 2003-2004 aux Services annexes).

La crainte des Syndicats porte sur les externalisations, en nombre croissant ; sur la mise en place de l'aménagement et la réduction du temps de travail (sans embauche supplémentaire) et sur le nombre croissant d'alliances avec des constructeurs qui assurent la maintenance du matériel vendu à l'Armée (e. g. *GIAT Industries, Renault véhicules industriels et Panhard*). Il existe une situation assez paradoxale puisqu'en

région il y a des postes vacants et que 5 600 emplois sont budgétés (dont 3 000 ouvriers d'Etat) mais non réalisés au Ministère de la Défense (seulement 500 à 800 ouvriers d'Etat seront embauchés en 2002). Si cette situation perdure, les plans de charges des établissements seront allégés, on assistera à une externalisation croissante et une fermeture des entités les moins "productives".

## **II - LA RESTRUCTURATION DES ARMEES EN AUVERGNE**

### **1 - Les conséquences en matière d'emplois civils en Auvergne**

En vingt ans, l'Auvergne a vu disparaître de nombreux emplois de personnels civils de la Défense.

#### *a) 1977-1987: environ - 510 emplois*

- fermeture du centre d'habillement du commissariat de l'Armée de l'air à Chamalières (- 50 emplois),
- fermeture de la boulangerie des Armées à Clermont-Ferrand (- 30 emplois),
- fermeture du centre de mobilisation (CM) n° 16 d'Aurillac (- 30 emplois),
- fermeture du CM n° 80 de Moulins (- 15 emplois),
- fermeture du CM n° 16 de Clermont-Ferrand (- 15 emplois),
- fermeture de la base aérienne de Clermont-Ferrand (- 200 emplois),
- fermeture du magasin du service de santé des Armées (- 40 emplois),
- fermeture du dépôt de munitions de Saint-Ours-les-Roches (- 40 emplois),
- fermeture de l'atelier de réparation d'armement de Clermont-Ferrand (- 30 emplois),
- fermeture du dépôt du service des essences des Armées de Clermont-Ferrand (-15 emplois),
- fermeture des subsistances militaires de Clermont-Ferrand (- 20 emplois),
- fermeture de l'établissement du commissariat de l'Armée de terre de Clermont-Ferrand (- 30 emplois).

#### *b) 1988-2000 : environ - 700 emplois*

- fermeture de l'établissement du génie de Clermont-Ferrand (- 50 emplois),
- diminution du plan de charge de l'AIA de Clermont-Ferrand (- 200 emplois),
- diminution du plan de charge de l'ETAMAT de Clermont-Ferrand (- 100 emplois),
- fermeture de l'hôpital thermal de Vichy et de ses annexes de Royat et de Châtel-Guyon (- 50 emplois),
- fermeture de l'ENTSOA d'Issoire (- 150 emplois),
- fermeture en cours du DCAACAT de Clermont-Ferrand (- 50 emplois),
- restructuration de la 13ème BSMAT de Clermont-Ferrand (- 127 emplois),
- restructuration de la 13ème BSMAT de Moulins (- 6 emplois).

Plus quelques emplois dans quelques services annexes.

#### *c) 2001-2002 : environ - 90 emplois*

- fin de la restructuration des 13ème BSMAT de Moulins et Clermont-Ferrand,
- fermeture définitive du DCAACAT de Clermont-Ferrand.

*d) 2003-2008: une nouvelle loi de programmation militaire<sup>"10"</sup>*

Le Ministère annonce déjà une restructuration moins importante en nombre d'emplois au niveau national. La Défense nationale devra par contre recentrer les qualifications vers son activité principale. Cela risque d'avoir des conséquences non négligeables en Auvergne pour l'AIA de Clermont-Ferrand et la 13ème BSMAT (les nouveaux véhicules non militaires sont achetés avec un entretien de huit ans par les concessionnaires ; le nombre de personnel a été fortement réduit dans cet établissement et cela ne présage rien de bon pour l'avenir).

Qui plus est, les AIA pourraient changer de statut, à l'image de ce qui est en essai à la Direction de la construction navale. Il s'agit de mettre en place un statut mixte de type établissement public à caractère industriel et commercial. On ne sait encore pas ce que deviendra le statut des personnes qui travaillent à l'AIA et de celles qui seront embauchées par la suite. Des grands groupes de construction aéronautique pourraient alors faire aussi de la maintenance.

## **2 - Les conséquences sociales**

L'Auvergne a perdu plus de 600 emplois à haute qualification, ce qui entraîne une dévalorisation des personnels par la redistribution aux plus jeunes de postes sous qualifiés. Il y a une diminution des débouchés des Lycées techniques locaux et des besoins en école dans certains secteurs.

Les personnels civils partent donc vers d'autres régions (en particulier la région Provence - Alpes - Côte-d'Azur qui dispose de 300 postes disponibles) pour les plus jeunes et les plus qualifiés, avec mise sur le marché à perte de leur habitation.

L'arrêt de la promotion interne et la mise à la retraite anticipée à partir de 55 ans créent une diminution des revenus de plus de 25 %, déstabilisant d'autant les budgets familiaux. On assiste également au vieillissement des personnels, sans renouvellement, ce qui les démotive. Il n'y a pas de hiérarchie entre les personnels civils et militaires, ce qui crée des tensions, de même que le respect des horaires de la part des civils, qui, eux, doivent travailler 39 h.

## **3 - Les conséquences financières**

Pour l'Auvergne, les conséquences financières sont très différentes selon les communes. Car s'il est vrai de dire que, pour un secteur comme Issoire, l'implantation du 28ème RT compense la perte de l'ENTSOA en masse salariale (on a maintenu 45 postes de civils contre 200 auparavant et 600 postes de militaires), il serait faux de penser que pour Clermont-Ferrand, la professionnalisation du 92ème RI compense les centaines d'emplois de personnels civils et militaires qui ont disparu depuis une dizaine d'années. Les EVAT sont sous-qualifiés et ont des revenus modestes, ce qui entraîne souvent un surendettement important.

---

10 - Le projet de loi de programmation militaire 2003-2008 est présenté dans l'annexe n° 2.

#### 4 - Le recrutement des volontaires

Le recrutement des engagés n'est pas strictement national, même si chaque régiment est appelé à vanter les mérites de son unité (journées portes ouvertes, ...). L'objectif est de recruter 80 % des effectifs prévus en 2002, mais le Ministère chargé des Finances préfère des embauches en fin d'année, ce qui sur le terrain n'est pas toujours facile à réaliser. La baisse du chômage va peut-être poser des difficultés à l'Armée pour la recherche de nouvelles recrues.

Les appelés sont remplacés par des engagés qui bénéficient d'une stabilité géographique (l'objectif est de fidéliser les engagés volontaires dans l'Armée de terre (EVAT) pendant huit ans). Ces engagés sont des consommateurs. Ils ont vocation à fonder une famille, à se loger, à envoyer des enfants à l'école, *etc.* Lorsqu'ils quittent l'Armée, ils sont assurés d'un accompagnement de la part de l'Armée, soutien renforcé par des conventions entre l'Armée et les Universités, des entreprises, ...

La suppression de la conscription a eu un effet sur l'emploi qui a été complètement occulté : 19 000 personnels civils ont vu leur poste supprimé, ce que les 13 000 EVAT ne remplaceront pas. D'autant plus que ces derniers ont un salaire net peu important (6 500 F/mois - 991 €/mois), mais ils sont nourris et logés. Leur contrat va de trois à cinq ans, avec un maximum de 2 X 8 années.

La restructuration des Armées a entraîné une "civilianisation", ce qui correspond à la mise en place d'un plus grand nombre de personnel civil dans les établissements militaires. Par exemple, il y a aujourd'hui 35 civils au 92ème RI, au lieu de 5 auparavant.

De nombreuses entreprises auvergnates travaillent pour l'Armée. Citons : *Cipriani, Descours et Cabaud, Auvergne aéronautique, Rhénalu, Valéo, Rex composite, Aubert et Duval, etc.*

"L'externalisation" des tâches non spécifiques à l'Armée est une chance non négligeable pour les entreprises auvergnates. Les Armées tendent en effet à se recentrer sur leur métier opérationnel et font de plus en plus appel à des entreprises civiles pour l'exécution de tâches non strictement militaires. L'Armée perdra alors quelques éléments de son "confort" : par exemple certains Mess seront supprimés, pour les centraliser dans des réfectoires communs.

Il ne faut plus considérer l'Armée comme une source de main d'oeuvre "inépuisable". Cependant, elle continuera à répondre à des missions précises.

### III - LES PERSONNELS DE LA DÉFENSE (PUY-DE-DÔME)

#### I - 1700 civils

Les fonctionnaires sont 350 dans le Puy-de-Dôme. Qu'ils soient techniques ou administratifs, ils sont classés en trois catégories : A (conception), B (mise en oeuvre) et C (exécution). Les personnels des catégories A et B sont recrutés par concours national, peu sont issus de l'Auvergne, mais nombreux sont ceux qui désirent y rester après leur passage dans cette région. Les personnels des catégories C sont recrutés sur un concours plus régional et souhaitent également continuer à vivre en Auvergne.

Les contractuels (200) sont essentiellement présents à l'AIA où ils tiennent les mêmes postes que des fonctionnaires A ou B, alors que la définition de leur poste voudrait qu'ils aient des qualifications différentes de celles des fonctionnaires.

Les ouvriers (1 150) sont recrutés localement et sont donc particulièrement sédentaires.

La moyenne d'âge des civils tourne autour de 45 ans. Comme il n'y a pratiquement pas de renouvellement de ces personnels, d'ici 15 ans, on est en droit de se demander ce qu'il risque d'arriver ...

## 2 - 2100 militaires

Les Officiers restent en moyenne entre 2 et 4 ans dans leur affectation, ils sont majoritairement propriétaires de leur appartement ou de leur maison. Leur recrutement est national, mais, pour ceux qui y ont eu une affectation, bon nombre reviennent en Auvergne pour y passer leur retraite.

Les Sous-officiers restent en moyenne entre 5 et 8 ans dans leur affectation, ils sont, pour les plus anciens, propriétaires de leur maison. Leur recrutement est national, mais nombreux sont ceux qui ont commencé à l'ENTSOA. Certains parviennent à y revenir pour une seconde affectation. Comme pour les Officiers, beaucoup reviennent en région à la fin de leur carrière.

Les engagés volontaires de l'Armée de terre (EVAT) sont surtout recrutés en Auvergne, ils remplacent les appelés. Leur recrutement devient problématique, car la ressource qui se présente ne correspond pas à celle qui était espérée (de niveau bac + 2), elle est plus guidée par des motifs alimentaires que par l'esprit de défense. A la fin de leur contrat, ceux qui viendront du 92ème RI n'auront pas un niveau professionnel intéressant localement, contrairement à ceux qui sortiront du 28ème RT.

## 3 Tableau récapitulatif de l'effectif en Puy-de-Dôme

Population "Défense" sur le Puy-de-Dôme						
	En mars 2001			Fin 2002		
	Défense	Familles	Dont enfants	Défense	Familles	Dont enfants
Clermont-Ferrand	2 900 <i>1 200 célibataires</i>	7 700	3 100	3 500 <i>1 600 célibataires</i>	8 750	3 350
Issoire	920 <i>330 célibataires</i>	2 300	750	1 050 <i>400 célibataires</i>	2 550	820
<b>Total</b>	<b>3 820</b> <i>1 530 célibataires</i>	<b>10 000</b>	<b>3 850</b>	<b>4 550</b> <i>2 000 célibataires</i>	<b>11 300</b>	<b>4 170</b>

La population "Défense" représente, à ce jour, 10 000 personnes sur le Puy-de-Dôme. La répartition entre familles de militaires et familles de civils est relativement équitable. Il faut noter l'intérêt que représentent les EVAT, jeunes gens qui, dans la logique, fonderont une famille, alors que l'AIA et la 13ème BSMAT sont composés de personnes plus âgées.

#### 4 – La localisation des familles du Puy-de-Dôme

Localisation des familles par rapport à la base militaire (Puy-de-Dôme)				
	Agglomération	10 à 20 km	20 à 30 km	Plus de 30 km
Clermont-Ferrand	70 %	20 %	5 %	5 %
Issoire	70 %	15 %	5 %	10 %

Ce tableau montre que la plupart des personnels semble habiter sur les lieux d'implantation des sites militaires. C'est un fait, mais il concerne essentiellement les jeunes engagés (EVAT) qui doivent loger dans un premier temps (un an minimum) dans leur régiment, ou ceux qui ont pris une location par choix de proximité ou bien par obligation financière. La population des personnels civils, des Officiers et des Sous-officiers demeure en général à l'extérieur des grandes agglomérations. Elle est très souvent propriétaire. Certains personnels du 28ème RT ont gardé leurs attaches dans la région d'Orléans.

#### 5 – La scolarisation des enfants en 2002

Scolarisation des enfants de la Défense en 2002 (Puy-de-Dôme)				
	Non scolarisés	Primaire	Secondaire	Supérieur
Clermont-Ferrand	740	1 540	740	330
Issoire	220	330	150	120
<b>Total</b>	<b>960</b>	<b>1 870</b>	<b>890</b>	<b>450</b>

En 2002, avec 4 200 enfants répartis entre la naissance et le cycle supérieur, on peut mesurer le poids que représenteront les enfants des personnels employés par la Défense dans le Puy-de-Dôme.

La principale pierre d'achoppement réside dans la pauvreté en crèches ou structures d'accueil pour les moins de trois ans dans le département du Puy-de-Dôme (près de 1000 enfants concernés). Il serait intéressant de lancer une étude pour construire des structures d'accueil à proximité, voire à l'intérieur des organismes demandeurs.

Les enfants des personnels de la Défense contribuent fortement au maintien de certaines classes de l'enseignement primaire dans des localités situées à moins de 20 km des agglomérations clermontoise et issoirienne.

## B -- LE STATUT DES PERSONNELS CIVILS

### I - LE STATUT DES PERSONNELS CIVILS

#### 1 - Les ouvriers d'Etat de la défense nationale

Les ouvriers d'Etat ont un statut offrant des garanties fondamentales, mais leur nombre est en régression. En commençant à 6 500 F/mois (991 €/mois) en début de carrière, ils peuvent espérer la finir avec 9 500 à 10 000 F/mois (1 448 à 1 524 €/mois). Ils bénéficient d'une augmentation automatique trimestrielle de + 0,2 à + 0,5 %, indicée sur le négoce de la métallurgie.

Les ouvriers d'Etat ne peuvent être mutés, sauf si leur établissement ferme. Cependant, il n'y a pas eu d'embauche sous ce statut spécifique depuis 10 ans, et la moyenne d'âge est actuellement de 47,5 ans. Il n'y a presque pas de promotion interne des postes, et les Ecoles d'apprentis militaires n'existent plus. Petit à petit, les savoir-faire s'éteignent.

## 2 - Les fonctionnaires civils de droit régalien

Les fonctionnaires (de catégorie C) commencent leur carrière avec 6 200 à 6 300 F/mois (945 à 960 €/mois) et, si tout se passe bien, peuvent la terminer avec 8 000 F/mois (1 220 €/mois). Ils sont mutables. Comparé à un salaire d'ouvrier d'Etat qui peut faire exactement le même travail, cela n'incite pas les jeunes à entrer dans l'Armée. Si celle-ci n'arrive pas à embaucher, elle fermera des établissements. Il faut donc réévaluer ces salaires.

# II -- LES PERSONNELS CIVILS DE L'ARMES EN AUVERGNE

## 1 - Nombre et localisation régionale

Les chiffres donnés par l'administration sont très fluctuants. Actuellement, on considère que le nombre de personnels civils au Ministère de la Défense est d'environ 98 000 sur tout le territoire français, y compris les Territoires et Départements d'outre-mer. La région Terre Sud-Est emploie environ 9 000 personnes sur 26 départements et cinq régions administratives, dont la région Auvergne, qui compte aujourd'hui un peu plus de 2 150 emplois, répartis comme suit

- Haute-Loire : 4 personnels (Gendarmerie et Délégué militaire départemental - DMD),
- Cantal : 6 personnels (Gendarmerie et DMD),  
Allier : environ 400 personnels sur trois sites principaux, Ecole de gendarmerie de Montluçon (50), Base aérienne de Varennes-sur-Allier (190) et 13<sup>1</sup>- BSMAT à Moulins (158),
- Puy-de-Dôme : environ 1 700 personnels sur quatre sites principaux, AIA de Clermont-Ferrand (1300), 13ème BSMAT à Clermont-Ferrand (330), 92ème RI (33) et 28ème RT d'Issoire (35).

## 2 - Statut

Les personnels civils de la défense, du fait de l'histoire et de leur qualification très spécifique, ont de nombreux statuts qui se retrouvent sur chacun des sites auvergnats.

### a) Les fonctionnaires civils de droit Régalien

Les fonctionnaires civils de droit régalien se divisent en plusieurs filières (catégories A, B et C) :

- les fonctionnaires de l'ordre administratif,
- les fonctionnaires de l'ordre technique,
- les fonctionnaires du service des transmissions.

Les fonctionnaires des catégories A et B sont des personnels d'encadrements recrutés sur concours national de niveaux Bac + 2 minimum. Pour la région

Auvergne, ils représentent environ 18 % du personnel, soit un peu plus de 360, presque tous affectés dans le Puy-de-Dôme. Les ouvriers fonctionnaires sont embauchés avec un salaire net mensuel de 6 400 F (976 €). Ils ne bénéficient ni de logement de fonction, ni de 45 jours de congés annuels (25 jours), ni de "treizième mois". A part quelques exceptions, les "opérations extérieures" sont réservées aux militaires.

#### *b) Les ouvriers d'Etat de la Défense nationale*

Bénéficiant d'un statut plus souple issu de la dernière guerre mondiale, il permettait le recrutement local par examen professionnel de personnel qualifié d'un niveau minimum CAP ou BEP. Ces dernières années, des jeunes ayant un Bac professionnel, voire plus, ont été embauchés sous ce statut.

Le statut d'ouvrier d'Etat couvre plus d'une centaine de spécialités professionnelles. Ce corps est aujourd'hui le plus important en nombre dans la région Auvergne, avec un peu plus de 1 600 personnes, mais les nouvelles embauches sont de *plus en plus* rares.

#### *c) Les personnels contractuels de droit privé*

Les contractuels sont recrutés localement sur diplôme ou qualification pour un besoin spécifique et une durée déterminée avec un contrat de droit privé. Cela touche généralement soit des emplois très qualifiés, soit très peu. Le Ministère peut renouveler leur contrat pendant 3, 6 ou 9 ans, et ce durant trente ans. Ils sont environ 200 en Auvergne.

### 3 - Les particularités des personnels civils auvergnats

L'âge moyen du personnel civil de la Défense nationale en Auvergne est compris entre 42 et 47 ans. Son niveau professionnel est au minimum un CAP ou un BEP. Il est originaire à plus de 70 % de la région. Une majorité d'entre eux habite à proximité du lieu de travail et est propriétaire de son logement. Comme tous les autres personnels civils, les Auvergnats suivent des formations qualifiantes tout le long de leur carrière. Lorsque, par exemple, un ouvrier d'Etat passe de la 13ème BSMAT à l'AIA de Clermont-Ferrand, il peut suivre une formation très poussée en Ecole militaire qui pourra durer dix-huit mois. Leur salaire brut moyen est de l'ordre de 10 000 F (1 524 €) après quinze ans d'activité.

L'utilité du personnel civil va être considérée comme de moins en moins importante, notamment dans les hautes fonctions. Le secteur privé pourra, à terme, prendre le travail des moins qualifiés, suite à l'externalisation croissante des tâches, qui se fait par concentration sur le "coeur de métier" de l'Armée.

### 4 - Niveau de qualification et statut

Les personnels civils de la défense ont connu de nombreuses mutations en Auvergne, qui se sont relativement bien passées, sans contraintes.

Les fonctionnaires cadres des catégories A et B peuvent être : secrétaire administratif, technicien d'étude de fabrication, ingénieur d'étude de fabrication, ingénieur divisionnaire d'étude de fabrication, attaché d'administration ou assistant social.

Certains cadres peuvent être embauchés sous contrat. Ils ne sont pas alors fonctionnaires.

Les fonctionnaires des catégories C et D peuvent être : agent administratif, adjoint administratif, agent d'administration, agent de service technique, etc. Les fonctionnaires sont aujourd'hui sous la tutelle du Préfet et cela pourrait faciliter les détachements. Mais il y aura toujours un problème de reclassement du conjoint.

Les ouvriers d'Etat ne sont pas gérés comme les ressortissants de la fonction publique d'Etat. Leurs statuts datent de 1957 et 1961 et leur rémunération est indexée au cours de la métallurgie parisienne pondéré par un taux de 0 pour Paris -1,8 pour Lyon et - 2,7 pour Clermont-Ferrand. Ces personnels sont économiquement licenciables s'ils refusent trois propositions successives de mutation. En effet, ils sont rattachés à un établissement, mais doivent le quitter en cas de fermeture de celui-ci.

La 13<sup>ème</sup> BSMAT de Clermont-Ferrand a perdu 205 postes et celle de Moulins 67. Par l'action de Parlementaires auvergnats, beaucoup d'ouvriers d'Etat ont été reclassés à l'AIA.

Depuis mars 2001, le ministère a arrêté la "pré-retraite d'ouvrier d'Etat", une indemnité de départ volontaire. Auparavant, et dans certaines conditions (formule de dégageant de cadre et suppression du poste), cette catégorie de personnel pouvait partir à 55 ans en retraite. Or, l'Armée a de plus en plus de mal à répondre aux sollicitations civiles (tempête, marée noire, etc.).

Pour maintenir les établissements militaires en Auvergne, il est nécessaire de réorienter les crédits sur le maintien en conditions opérationnelles du matériel conventionnel et ne pas tout affecter au matériel nucléaire.

Certains industriels ne font plus que du matériel militaire, ce qui engendre certains risques. A contrario, l'Armée pourrait produire du matériel civil, comme au temps des Arsenaux.

## **5 - Aménagement et réduction du temps de travail**

Dans le cadre de la négociation pour la mise en place de l'aménagement et la réduction du temps de travail, le Ministre chargé de la Défense a signé un accord avec les Syndicats. Cet accord, en date du 6 juillet 2001 prévoit les recrutements suivants"

- "171 recrutements à la DCSSA correspondant à des créations budgétaires.
- 1 100 nouveaux recrutements de fonctionnaires sur des postes précédemment "gelés". Les procédures relatives aux concours régionaux pour les recrutements seront lancés dès le troisième trimestre sur la base des besoins prioritaires identifiés par les Armées, services et la DGA.
- 900 nouvelles autorisations de recrutements d'ouvriers de l'Etat. L'objectif est que 15 à 20 des recrutements annoncés soient lancés dès la mise en oeuvre de l'accord cadre au mois d'octobre. "

---

11 -Décision du Ministère de la Défense en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail n° 016121 du 06 juillet 2001.

12- Direction centrale du Service de santé des Armées.

## ANNEXE N° 2

### LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008 <sup>13</sup>

#### Le projet de loi de programmation militaire 2003-2008

Le projet de loi de programmation militaire pour 2003-2008 a été présenté en Conseil des ministres le 31 juillet 2001. Il consolide la professionnalisation et modernise les équipements en s'engageant résolument dans la construction de l'Europe de la défense.

La programmation militaire 2003-2008 s'inscrit dans le cadre général de la politique de défense de la France avec ses objectifs actualisés pour 2015 (*Cf. ci-dessous*). Elle se fixe principalement deux objectifs :

- la consolidation du processus **de professionnalisation** des forces armées. Le texte confirme les effectifs au niveau fixé par la précédente loi de programmation, c'est-à-dire, fin 2002, 440 200 militaires et civils. Pour 2003-2008, l'éventuel ajustement des effectifs tiendra compte des impératifs de projection des forces hors du territoire national, et, s'agissant de la gendarmerie, de l'évolution de ses missions de sécurité intérieure et de ses engagements extérieurs. Pour pérenniser ce processus de professionnalisation, un fonds de consolidation réunira les moyens affectés au recrutement, à la formation et à la reconversion des personnels militaires, il sera créé en 2003 et 550 M€ (3,6 MdF) lui seront consacrés pour la période 2003-2008 ;
- **la** modernisation des équipements des forces armées : les crédits d'équipements militaires sont fixés à 13,34 Md€ (87,5 MdF) constants, en moyenne annuelle, avec une progression de 0,8 % par an. La modernisation des équipements doit permettre de satisfaire aux exigences opérationnelles de dissuasion, de prévention, de projection et d'action à distance. Le projet de loi tire les enseignements des engagements récents, et s'engage résolument dans la perspective de l'Europe de la défense pour accroître les capacités dans les domaines du commandement, de la communication et du renseignement, du tir à distance de sécurité, de la protection contre les systèmes offensif et défensif adverses et de la mobilité stratégique.

Parmi les programmes retenus, on note la commande de 12 *drones* (avions sans pilote), le lancement d'un satellite de télécommunications et d'un satellite d'observation, la commande de 50 avions de transport *A400M*, la livraison de 57 avions *Rafale air* et de 19 *Rafale marine*, de 500 missiles de croisière *Scalp*, de 37 hélicoptères *Tigre*, ainsi que la livraison de 272 véhicules blindés d'infanterie de combat et des 52 derniers chars *Leclerc*. Le renouvellement de la flotte de sous-marins d'attaque et de l'ensemble des frégates de la Marine est engagé ; des études seront effectuées sur le lancement éventuel d'un second porte-avions après 2008, si les conditions économiques le permettent.

---

13 -Ce texte a été repris in extenso de La *lettre du gouvernement* n° 112 du 13 septembre 2001, p. 3.

## *Les forces armées à l'horizon 2015*

La réforme des Armées engagée depuis 1996 repose sur un ensemble d'hypothèses stratégiques à l'horizon 2015. L'évolution de la situation internationale et l'engagement des forces armées françaises dans de nombreuses opérations et en particulier au Kosovo ont permis de confirmer pour l'essentiel la validité de ce modèle 2015 : les forces armées doivent être en mesure d'exercer en toutes circonstances la dissuasion, de participer de façon permanente à la protection du territoire national et de ses approches, de mettre en oeuvre nos accords de défense, de contribuer au maintien de la paix sur mandat des Nations unies, dans le cadre de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique. Le modèle a été actualisé pour intégrer les enseignements des engagements récents sur la base d'une analyse par "système de forces", qui examine globalement toutes les forces qui concourent à un résultat opérationnel, quelle que soit leur armée d'appartenance.

# TABLE DES MATIERES

## • RAPPORT

### INTRODUCTION

## CHAPITRE I : L'APPORT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES ARMÉES EN AUVERGNE

### Partie I

#### L'APPORT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES ARMÉES EN AUVERGNE UNE ÉVOLUTION POSITIVE

A - LA 13ÈME BASE DE SOUTIEN DU MATÉRIEL DE L'ARMÉE DE TERRE	9
I - LA 13 <sup>ÈME</sup> BASE DE SOUTIEN DU MATÉRIEL DE L'ARMÉE DE TERRE : PRÉSENTATION	9
1 - La 13ème Base de soutien du matériel de l'Armée de terre à Moulins	9
2 - La 13ème Base de soutien du matériel de l'Armée de terre à Clermont-Ferrand	10
II - L'AVENIR DE LA 13 <sup>ÈME</sup> BSMAT A CLERMONT-FERRAND	10
B -, LE 28 <sup>ÈME</sup> RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS D'ISSOIRE	11
I - LE 28ème RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS D'ISSOIRE	11
1 - Historique sommaire et missions	11
2 - Organisation et ressources	12
a) <i>Une montée en puissance</i>	
b) <i>Les ressources humaines</i>	
c) <i>Le matériel</i>	
3 - L'infrastructure du 28ème RT	14
II - LE PERSONNEL DU 28 <sup>ÈME</sup> RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS D'ISSOIRE	14
1 - Les personnels	14

<b>2 - Les familles des personnels</b>	15
<i>a) Le logement</i>	
<i>b) Les enfants</i>	
<i>c) Le travail des conjoints</i>	
<b>III - L'AVENIR DU 28<sup>ÈME</sup> RÉGIMENT DE TRANSMISSION D'ISSOIRE</b>	15
<b>C - LE 92<sup>ÈME</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE</b>	16
<b>I - L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU 92ÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE</b>	16
1 - <i>L'organisation fonctionnelle du 92ème Régiment d'infanterie</i>	16
<b>2 - L'implantation du 92ème RI</b>	17
3 - Les matériels	17
<b>II - LA COMMUNAUTÉ HUMAINE DU 92ÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE</b>	17
1 - Les effectifs et leur évolution	17
2 - L'utilisation du 92ème RI	18
<b>III - L'IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU 92ÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE</b>	18
<b>1 - Le personnel</b>	18
<b>2 - La structure</b>	19
<i>a) Les crédits d'infrastructure</i>	
<i>b) La sous-traitance</i>	
<i>c) Les soldes</i>	
3 - L'impact financier total du 92ème Régiment d'Infanterie	20
<b>D - L'ATELIER INDUSTRIEL AÉRONAUTIQUE</b>	20
<b>I - LE SERVICE DE LA MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE</b>	20
1 - La maintenance aéronautique en France	20
<b>2 - Le Service de la maintenance aéronautique</b>	20
<i>a) Le décret de création</i>	
<i>b) Les orientations et missions</i>	
<i>c) Quelques chiffres clefs</i>	

3 - Les activités des AIA	21
• <i>L'AIA de Bordeaux</i>	
• <i>L AIA de Clermont-Ferrand</i>	
• <i>L AIA de Cuers-Pierre feu</i>	
II - L'AIA DE CLERMONT-FERRAND	22
1 - Historique	22
2 - Implantation et moyens	22
3 - Activité	23
III - L'IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'AIA DE CLERMONT-FERRAND DANS LA RÉGION EN 2000	24
1 - La structure	24
a) <i>Impact économique</i>	
b) <i>La sous-traitance</i>	
2 - Le personnel	25
E - LA LÉGION DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE D'AUVERGNE	25
I - LA LÉGION DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE D'AUVERGNE : PRÉSENTATION	25
1 - Historique	25
2 - Répartition territoriale	25
a) <b>Les unités territoriales</b>	
• <b>Les unités spécialisées en police judiciaire</b>	
• <b>Les unités spécialisées en police de la circulation routière</b>	
• <b>Les autres unités spécialisées</b>	
3-Ressources humaines	27
II - LES SERVICES DE LA GENDARMERIE EN AUVERGNE	27
F - LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES	28
1 - Les départements de la Haute-Loire et du Cantal	28
2 - Le département de l'Allier	28
3 - Le département du Puy-de-Dôme	29

G - LES RETOMBÉES TOTALES DES ACTIVITÉS LIÉES À LA DÉFENSE NATIONALE EN AUVERGNE	30
1 - Le poids économique et les attentes des familles de militaires	30
• <i>Le poids économique</i>	
• <i>Les attentes</i>	
• <i>La recherche d'emploi</i>	
• <i>La scolarisation des enfants</i>	
• <i>La demande en logement</i>	
2 - Le poids économique de la défense sur les entreprises locales	31
3-Tableaux récapitulatifs des plus importants établissements militaires	32

## **Partie II**

### LES SUITES DE LA PROFESSIONNALISATION DES ARMÉES EN AUVERGNE

A - LE RENDEZ-VOUS CITOYEN	33
B - LE RECRUTEMENT DES EVAT : L'EXEMPLE DU 92ÈME RÉGIMENT D'INFANTERIE	33

## **CHAPITRE II : L'AVENIR DES ARMÉES EN AUVERGNE**

### **Partie 1**

#### LES CRAINTES

A - LA RÉDUCTION DU VOLUME DES TRAVAUX PAR LE NON-RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL	35
1 - La 13ème Base de soutien du matériel de l'Armée de terre de Clermont-Ferrand	35
2 - L'Atelier industriel aéronautique de Clermont-Ferrand	36

B - LE PROBLÈME DES STATUTS DU PERSONNEL ET UN RISQUE DE PERTE DE SAVOIR-FAIRE ET DES QUALIFICATIONS	: :.....	37
1 - Le statut du personnel civil		37
2 - La perte du savoir-faire et des qualifications		37
C - LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES EN AUVERGNE		38

## Partie II

### L'ESPOIR

A - <i>LE 28ÈME RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS, UNE CHANCE POUR L'AUVERGNE</i>		38
B - LE STATUT DE L'ATELIER INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE DE CLERMONT-FERRAND : LA CRÉATION D'UN PÔLE AÉRONAUTIQUE		39
1 - Le statut de l'Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand		39
2 - L'association "Auvergne Valorisation de l'industrie aéronautique" : vers la création d'un pôle aéronautique		39

#### • AVIS

A - DES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES IMPORTANTS : UNE CHANCE POUR L'AUVERGNE		43
1 - Le 28ème Régiment de transmissions d'Issoire		43
2 - Le 92è- Régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand		43
3 - L'Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand		43
4 - La 13ème Base de soutien du matériel de l'Armée de terre		44
5 - La gendarmerie		44
6 - La Base aérienne 297 et l'entrepôt de l'armée de l'air à Varennes-sur-Allier		45

B UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR : LE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AÉRONAUTIQUE EN AUVERGNE	45
C LA NÉCESSITÉ D'ACCUEILLIR ET D'INTÉGRER LES MILITAIRES DANS LA CITÉ	46
D - L'EXTERNALISATION CROISSANTE DES ACTIVITÉS FACTEUR DE RISQUES ?	
E - L'ARMÉE, FACTEUR DE COHÉSION ET D'INSERTION AU SERVICE DE LA RÉPUBLIQUE	48
1 - Une synergie entre les organismes de formation à renforcer	48
2 - Un "Rendez-vous citoyen" permettant un bilan de santé et des connaissances	48
3 - La féminisation de la Défense nationale	49
4- La place réservée aux personnes handicapées dans la Défense nationale ....	49
5 - Le statut des personnels civils	49
6 - De nouvelles missions de l'Armée au service de la République	49

## • ANNEXES

COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALE	53
AUDITIONS	55
TABLE DES SIGLES	57
BIBLIOGRAPHIE	59

### Annexe n° 1

#### LES SUITES DE LA PROFESSIONNALISATION DES ARMÉES

A - LA PROFESSIONNALISATION DES ARMÉES	61
I - LES CHANGEMENTS DUS À LA PROFESSIONNALISATION DES ARMÉES	61

1 - Les changements dus à la professionnalisation en France	61
• <i>Les engagés volontaires dans l'Armée de terre</i>	
• <i>Les nouveaux besoins</i>	
2 - L'importance de la restructuration des Armées pour l'Auvergne	62
II - LA RESTRUCTURATION DES ARMÉES EN AUVERGNE	63
1 - Les conséquences en matière d'emplois civils en Auvergne	63
a) 1977-1987: environ - 510 emplois	
• <i>1988-2000 : environ - 700 emplois</i>	
• <i>2001-2002 : environ - 90 emplois</i>	
• <i>2003-2008: une nouvelle loi de programmation militaire</i>	
2 - Les conséquences sociales	64
3 - Les conséquences financières	64
4 - Le recrutement des volontaires	65
III - LES PERSONNELS DE LA DÉFENSE (PUY-DE-DÔME)	65
1 - 1700 civils	65
2 - 2100 militaires	66
3 - Tableau récapitulatif de l'effectif en Puy-de-Dôme	66
4- La localisation des familles du Puy-de-Dôme	67
5 - La scolarisation des enfants en 2002	67
B - LE STATUT DES PERSONNELS CIVILS	
I - LE STATUT DES PERSONNELS CIVILS	67
1 - Les ouvriers d'Etat de la défense nationale	67
2 - Les fonctionnaires civils de droit régalien	68
II - LES PERSONNELS CIVILS DE L'ARMÉE EN AUVERGNE	68
1 - Nombre et localisation régionale	68
2 - Statut	68
• <i>Les fonctionnaires civils de droit Régalien</i>	
• <i>Les ouvriers d'Etat de la Défense Nationale</i>	
• <i>Les personnels contractuels de droit privé</i>	

3 - Les particularités des personnels civils auvergnats	69
4 - Niveau de qualification et statut	69
5-Aménagement et réduction du temps de travail	70

## **Annexe n° 2**

### LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 20032008

<i>Le projet de loi de programmation militaire 20032008</i>	71
<i>Les forces armées à l'horizon 2015</i>	72